



Assemblée générale

Soixante-dix-neuvième session

65^e séance plénière

Mardi 29 avril 2025, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Yang. (Cameroun)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Note du Secrétaire général (A/79/759)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner une demande présentée par le Secrétaire général et publiée sous la cote A/79/759, concernant l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice.

Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale de la démission du juge Nawaf Salam avec effet au 14 janvier 2025. Un siège de la Cour est par conséquent devenu vacant le 14 janvier. Le 24 janvier, le Conseil a adopté la résolution 2770 (2025), dans laquelle il décidait que l'élection au siège devenu vacant aurait lieu le 27 mai 2025.

L'ordre du jour de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale ne contenant pas de question subsidiaire concernant l'élection de membres de la Cour internationale de justice, le Secrétaire général a jugé nécessaire de demander, en vertu de l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-dix-neuvième session d'une question subsidiaire additionnelle intitulée « Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice », au titre du point 114, intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux ».

Compte tenu de la nature de cette question subsidiaire, s'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte de déroger à la disposition pertinente de l'article 40 du Règlement intérieur, aux termes duquel le Bureau devrait se réunir pour examiner la question de l'inscription à l'ordre du jour de cette question subsidiaire additionnelle ?

Il en est ainsi décidé.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général, souhaite inscrire à l'ordre du jour de la présente session une question subsidiaire additionnelle intitulée « Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice », au titre du point 114, intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions) ?

Il en est ainsi décidé (décision 79/505 B).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner cette question subsidiaire directement en séance plénière ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que cette question subsidiaire additionnelle devient le point 114 c) de l'ordre du jour.

Point 32 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

a) Prévention des conflits armés

Note du Secrétaire général (A/79/799)

Le Président (*parle en anglais*) : Concernant le point 32 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général, publiée sous la cote A/79/799, transmettant le onzième rapport du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Conformément à la résolution 73/182 du 17 décembre 2018, je donne maintenant la parole à M. Robert Petit, Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, pour qu'il présente le rapport du Mécanisme (voir A/79/799).

M. Petit (*parle en anglais*) : C'est un honneur que de présenter à l'Assemblée générale, en ma qualité de Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, mon premier exposé au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Prévention des conflits armés ». Je me félicite tout particulièrement de la présence à ce débat de S. E. M. Asaad Al-Shaibani, Ministre syrien des affaires étrangères.

Les événements du 8 décembre 2024 ont signé un tournant dans l'histoire de la Syrie. Comme l'a dit le Secrétaire général, c'est une flamme de l'espoir et elle ne doit pas s'éteindre. La fin de plus de 13 années de conflit et de 50 années d'un régime autoritaire est l'occasion d'édifier une Syrie future sur un socle de justice et d'état de droit. Ce sont d'ailleurs les principes fondateurs inscrits dans la résolution par laquelle, en 2016, l'Assemblée a créé le Mécanisme (résolution 71/248). Les États Membres ont ainsi appelé, pour assurer la réconciliation et une paix durable, à faire en sorte que les responsables de crimes internationaux commis dans le pays rendent véritablement compte de l'ensemble de leurs actes. Les changements observés en décembre 2024 incarnent un pivot non seulement pour la Syrie et les Syriens, mais pour le monde entier, à une époque où l'impunité prévaut dans de nombreuses situations où des atrocités sont commises et où l'ordre juridique international est menacé.

Les atrocités de masse et violations des droits humains commises en Syrie ont dominé la une des journaux pendant des années, avant d'être éclipsées par d'autres événements. Il a alors semblé que l'impunité avait prévalu et que la justice avait perdu. Pendant 14 ans, malgré la mobilisation et l'abnégation des Syriens qui ont tenu à tenir registre de leurs souffrances et à exiger des comptes, l'espoir de justice s'était évanoui. Une première éclaircie a surgi lorsque les États Membres ont voulu créer le Mécanisme, puis une deuxième, grâce aux membres qui, via la compétence universelle, se sont obstinément employés à faire respecter l'obligation de rendre des comptes. Aujourd'hui, une nouvelle réalité peut aboutir à la réalisation de cet espoir. C'est pourquoi je suis impatient d'entendre S. E. M. Al-Shaibani et tous les participants au débat d'aujourd'hui nous expliquer comment nous pouvons, ensemble, remédier à la situation en Syrie. Au Mécanisme, nous sommes prêts à jouer notre rôle de partenaire.

Le 21 décembre 2024, huit ans jour pour jour après la création du Mécanisme, mon équipe et moi-même nous sommes rendus en Syrie pour la toute première fois. Ce premier contact diplomatique a été le coup d'envoi d'un dialogue constructif avec les autorités syriennes, en particulier avec S. E. M. Al-Shaibani et son équipe, dialogue qui se poursuit aujourd'hui. Nous leur sommes reconnaissants de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, de leur détermination explicite à collaborer avec nous, de la désignation d'un point focal et de notre dialogue permanent. Pour travailler en Syrie, le Mécanisme doit obtenir la permission des autorités. Notre mandat est sans équivalent. Pour appuyer les efforts en matière de responsabilité pénale, notre travail doit pouvoir résister à l'examen minutieux d'une procédure judiciaire pénale. C'est la même approche que nous suivons avec tous les États Membres de l'ONU, dans le plein respect de leur souveraineté, qu'il s'agisse de la collecte et de la préservation des éléments de preuve ou de la conduite des entretiens avec les témoins. Au cours de mes visites, nous avons constaté qu'il était urgent de préserver une volumineuse documentation, notamment les dossiers « Caesar » originaux. Ils établissent la preuve d'un recours à la torture, à une échelle industrielle, contre des personnes dont les sévices et, à terme, la mort ont été documentés pour leur donner un semblant de légitimité.

Nous saluons les mesures prises par les autorités pour protéger ces éléments et pour restreindre et réglementer l'accès à des sites qui recèlent des informations et preuves précieuses, susceptibles d'aider à démontrer la responsabilité pénale des individus les plus impliqués. Nous nous félicitons aussi du projet de nommer une commission de justice transitionnelle et une commission chargée des personnes disparues, afin de faciliter un dialogue dirigé par les Syriens sur les procédures judiciaires actuelles et futures. Dans ce contexte, je tiens à souligner que le Mécanisme travaille en étroite coordination avec la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, et je suis particulièrement heureux que mes collègues, le commissaire Hanny Megally et M^{me} Karla Quintana, soient présents aujourd'hui. Nos mandats sont certes distincts, mais ils se renforcent mutuellement et se complètent. Je suis personnellement reconnaissant à la Commission de sa documentation et des rapports qu'elle a rendus publics au fil des ans, dans des circonstances difficiles. Je me félicite vivement également de la création de l'Institution indépendante sur les personnes disparues, que nous restons déterminés à aider dans ses travaux à l'avenir.

Le Mécanisme a été établi pour promouvoir la justice et l'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves au regard du droit international. Nous sommes bien placés pour évaluer et préserver les éléments de preuve, interroger les témoins et effectuer des analyses de données, entre autres travaux d'enquête qui appuient directement les efforts de justice déjà engagés et futurs. Si cela présente un intérêt pour les autorités et la communauté internationale, le Mécanisme pourrait

également proposer des recommandations, une expertise et des pratiques exemplaires pour accompagner un examen du cadre juridique et des normes de droit pénal applicables. Nous souhaitons que les autorités syriennes nous fassent part de la manière dont nous pouvons apporter une valeur ajoutée et la contribution la plus utile, dans le respect de notre mandat et de notre mission. Si nous parvenons à convenir d'une marche à suivre qui soit conforme à ces exigences et si les ressources nécessaires sont disponibles, les autorités et le Mécanisme pourraient envisager comment accompagner et coordonner, avec toutes les parties prenantes, le processus de justice transitionnelle. Il pourrait notamment s'agir de considérations portant sur la numérisation des éléments de preuve, la création de bases de données, la promotion d'une coopération judiciaire internationale, la facilitation de la formation des magistrats, la mise en conformité du code pénal et d'autres procédures de la Syrie avec les normes internationales, et la mise au point de systèmes de soutien aux témoins et aux victimes.

Depuis de nombreuses années, le processus global de justice en Syrie est bloqué, mais l'Assemblée générale n'a pas renoncé à la justice et a créé le Mécanisme pour que les occasions de rendre des comptes soient saisies où qu'elles se présentent. Depuis sept ans, nous nous acquittons avec diligence de ce mandat important, en mettant minutieusement en place notre répertoire central et en menant notre enquête structurelle de manière à créer les éléments essentiels à la justice. Nous avons mis au point un cadre souple qui nous a permis de tirer le meilleur parti de nombreuses occasions, tout en continuant de jeter les bases requises dans la perspective du jour où un processus global de justice sera une possibilité concrète.

Malgré de lourdes contraintes de ressources, le Mécanisme a fait des progrès notables sur de multiples fronts. Rien qu'en 2024, nous avons mené 154 activités de collecte, en conséquence de quoi notre répertoire central contient aujourd'hui 280 téraoctets de données. Ces éléments de preuve ont directement étayé des poursuites et des enquêtes fructueuses dans de nombreuses juridictions et donné lieu à des mandats d'arrêt visant plusieurs auteurs. À ce jour, le Mécanisme a reçu 466 demandes d'assistance émanant de 16 juridictions, concernant 321 enquêtes distinctes sur des crimes commis en Syrie par un large éventail d'auteurs. Nous avons notamment appuyé les enquêtes françaises qui ont abouti à des mandats d'arrêt, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, visant Bashar Al-Assad, son frère Maher, et huit autres hauts responsables. En France toujours, nous avons aidé l'enquête qui s'est soldée par les premières condamnations du pays dans des affaires portant sur des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis en Syrie. Ali Mamlouk, Jamil Hassan et Abdel Salam Mahmoud ont été condamnés à perpétuité par contumace en mai 2024. En novembre 2024, dans le cadre d'une enquête que le Mécanisme a appuyée, un tribunal des États-Unis a inculpé Jamil Hassan et Abdel Salam Mahmoud d'entente en vue de commettre des crimes de guerre. Le Mécanisme a également contribué à l'élaboration d'une note analytique dans le cadre d'une procédure engagée contre la Syrie pour des faits de torture, procédure qui a débuté en décembre 2024 devant un autre tribunal des États-Unis. Le pouvoir judiciaire allemand a pu compter sur la contribution du Mécanisme à certaines affaires, qui ont abouti à une nouvelle condamnation prononcée en décembre 2024, et il mène actuellement, avec l'appui actif du Mécanisme, cinq procès concernant des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre commis en Syrie.

Le Mécanisme a aussi contribué aux procédures judiciaires qui ont abouti aux toutes premières condamnations pour des crimes de génocide commis en Syrie, prononcées par un tribunal néerlandais en décembre 2024 et par un tribunal suédois en février. Nous continuons d'apporter notre concours à d'autres procès prévus cette année en France, en Suède, en Allemagne, au Royaume des Pays-Bas et dans d'autres pays dont nous ne pouvons pas divulguer le nom à ce stade. Nous progressons dans notre enquête structurelle grâce au travail que nous effectuons sur les crimes commis

par le régime d'Al-Assad et en enquêtant sur ceux commis par Daech. L'été dernier, nous avons achevé notre rapport détaillé sur le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par Daech, rapport qui a été communiqué à certaines juridictions. Nous poursuivons en outre nos enquêtes sur les attaques illégales contre la population civile, notamment celles perpétrées au moyen d'armes chimiques.

En décembre 2024, pour la première fois, nous avons publié un rapport, plus précisément une version expurgée d'un rapport analytique, sur le système de détention de l'ancien régime. Ce rapport, qui repose sur plus de 300 entretiens avec des témoins, des preuves médico-légales, des documents du Gouvernement, un rapport d'expert et d'autres éléments de preuve, démontre l'existence d'un schéma d'actes de torture, de mauvais traitements et de violations connexes dans plus d'une centaine d'installations gouvernementales de l'ancien régime. Une version arabe du rapport est en cours d'élaboration. La version non expurgée du rapport a également été versée à la procédure engagée par le Royaume des Pays-Bas et le Canada devant la Cour internationale de Justice concernant les obligations de la Syrie au titre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Au cœur de chaque document, de chaque témoignage et de chaque analyse, il y a des personnes, dont beaucoup ont perdu la vie et beaucoup ont survécu, qui ont toutes droit à la justice. Nous restons attachés à notre approche centrée sur les victimes et les personnes rescapées et à nos efforts récents, y compris la révision de notre stratégie en matière de genre, pour mieux répondre aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes détenues, défis qui sont mis en exergue dans notre rapport sur le système de détention. Nous restons également déterminés à mettre en œuvre notre stratégie sur les enfants et les jeunes et à lancer de nouvelles consultations externes sur cette stratégie, en collaboration avec des experts provenant de l'ensemble du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'à étiqueter, dans nos systèmes, les informations relatives aux personnes portées disparues, afin d'aider à faire la lumière sur le sort de ces milliers de personnes qui ont disparu au cours du conflit.

L'état de nos ressources était déjà problématique avant les événements de décembre 2024 et les contraintes supplémentaires auxquelles l'ONU est confrontée aujourd'hui. Notre budget ordinaire n'a pas augmenté depuis 2020, malgré notre charge de travail croissante et les nouvelles réalités en Syrie. Nous sommes aux prises avec un déficit de financement de 7,5 millions de dollars pour 2025, qui pourrait augmenter une fois que nous aurons mieux appréhendé la situation en Syrie et que nous saurons clairement dans quelle mesure nous pouvons y mener des opérations, dans le cadre de notre mandat. En 2024, nous avons dû supprimer 18 postes, ce qui a eu des répercussions sur notre travail : les enquêtes ont été ralenties, l'assistance a été retardée et nous sommes passés à côté de certaines occasions de rendre la justice. Nous appelons les États à appuyer notre travail en veillant à ce que nous disposions d'un budget durable qui réponde dûment aux exigences auxquelles nous sommes confrontés. Nous encourageons les États à envisager de verser des contributions volontaires, en prenant idéalement des engagements pluriannuels, afin que nous puissions maintenir le même niveau d'appui et réagir rapidement lorsque de nouvelles possibilités se présentent, y compris pour mener des opérations en Syrie, avec l'autorisation des autorités.

Le Mécanisme a pour mandat de collaborer avec les juridictions existantes et futures qui œuvrent dans le respect des normes du droit pénal international et des meilleures pratiques et politiques de l'ONU. Le processus de justice transitionnelle doit être inclusif et dirigé et contrôlé par les Syriens. Il leur appartient de définir ce que la justice signifie pour eux, que ce soit au niveau national, régional ou international. Le Mécanisme est déterminé à apporter sa coopération. Bien que ces efforts

doivent être menés et dirigés par les Syriens, ils peuvent, et doivent, être appuyés par la communauté internationale. Nous avons appris à faire face à des situations d'atrocités de masse, du Rwanda à l'ex-Yougoslavie, en passant par le Cambodge et le Libéria. Aucun de ces processus n'était parfait, chacun d'entre eux étant une réponse à des défis complexes et singuliers. Ils ne peuvent pas, et ne doivent pas, être considérés comme un modèle en ce qui concerne la situation en Syrie, mais ils peuvent contribuer à tracer la voie à suivre.

Nous devons tous prendre conscience de l'ampleur des défis auxquels les autorités syriennes sont actuellement confrontées et de la dure réalité selon laquelle les besoins des personnes en vie doivent être satisfaits en priorité. Il serait futile, voire contre-productif, de ne pas reconnaître que l'application du principe de responsabilité n'est possible que si elle s'inscrit dans le cadre d'une réponse globale à ces problèmes concrets. L'appui de la communauté internationale doit dès lors être exhaustif et adapté aux besoins et aux priorités de la Syrie.

Cependant, comme me l'a dit S. E. le Ministre Al-Shaibani lui-même, les victimes doivent croire qu'il existe un espoir de justice. Dans le cas contraire, la violence risque d'être perçue comme le seul remède. À son tour, cette violence pourrait bien menacer la situation fragile du pays, ce qui aurait des répercussions directes sur les personnes qui se trouvent en Syrie et sur celles qui envisagent d'y retourner. Le Mécanisme est prêt à apporter sa contribution. La justice en Syrie n'est plus une aspiration abstraite ni un objectif politique lointain. Il s'agit d'une perspective concrète. Ne laissons pas passer cet élan, mais saisissons-le pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à M. Robert Petit, Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Je le remercie d'avoir informé l'Assemblée générale.

Force est de constater que cette séance d'information intervient alors que la situation en Syrie a changé du tout au tout. Une page se tourne après 14 années de conflit brutal et de violences en Syrie. Le bilan est très lourd. Des violations flagrantes des droits humains ont été commises. Des centaines de milliers de personnes ont perdu la vie. Plus de 14 millions de Syriennes et de Syriens ont été contraints de fuir leurs foyers en quête de sécurité. L'ampleur des destructions dans tout le pays, y compris dans les sites du patrimoine historique, est colossale. Une nouvelle ère s'ouvre en Syrie. Les Syriens doivent désormais s'atteler à la tâche de bâtir un avenir stable, pacifique et ouvert à tous et à toutes. Tous les Syriens doivent œuvrer de concert pour rétablir la paix, reconstruire les institutions et promouvoir un développement inclusif. Les droits humains et la dignité de tous les Syriens, indépendamment de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leur affiliation politique ou de leur genre, doivent être respectés et défendus. Cette transition ne sera pas facile. Et si le moment est prometteur, il exige aussi une certaine prudence.

Pour aller de l'avant, nous devons appuyer des efforts ancrés dans l'inclusion, la justice et la réconciliation. Si les auteurs des crimes de droit international les plus graves commis en Syrie ne répondent pas de leurs actes, il sera impossible de garantir une stabilité, une paix et une sécurité de long terme. Les responsables de violations des droits humains doivent répondre de leurs actes. Cela doit concerner aussi bien les violations commises entre mars 2011 et décembre 2024 que celles commises ultérieurement.

Tandis que les Syriens se mettent à reconstruire, le soutien de la communauté internationale sera crucial, et j'inclus ici le soutien du Mécanisme international, impartial et indépendant. Créé par l'Assemblée générale, le Mécanisme joue un

rôle primordial pour collecter, préserver et analyser les preuves des crimes les plus graves commis en Syrie depuis 2011. Ce travail demeure indispensable pour garantir la reddition de comptes et jeter les bases d'un avenir marqué par la justice et la réconciliation en Syrie.

Nous devons joindre le geste à la parole, en engageant des échanges soutenus, une assistance coordonnée et une diplomatie constructive. La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être protégées et respectées par tous. Notre concentration et notre détermination ne doivent pas faiblir tandis que les Syriens avancent vers un avenir plus juste, plus sûr et plus uni.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne.

M. Al-Shaibani (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est un l'honneur que de m'adresser à l'Assemblée générale aujourd'hui, à l'occasion de la première séance de l'Assemblée consacrée à la Syrie après la chute du régime d'Al-Assad. Je souhaitais vivement être ici en personne pour dire à l'Assemblée à quel point je lui suis reconnaissant de ce qu'elle a fait pour mon pays au fil des ans, alors que les divisions empêchaient le Conseil de sécurité d'adopter des résolutions décisives sur la Syrie. C'est l'Assemblée qui s'est acquittée de cette formidable responsabilité.

C'est la préoccupation de l'Assemblée qui a permis la création de mécanismes inédits des Nations Unies, tels que le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. C'est grâce à lui que la Syrie et les Syriens n'ont pas quitté la conscience mondiale et c'est lui qui a condamné les crimes du régime d'Al-Assad et fait en sorte que le monde ne tourne pas le dos à notre peuple. Malheureusement, le rôle de l'ONU en Syrie ces dernières années a été caractérisé par l'indécision et par une incapacité à répondre à l'ampleur de la catastrophe humanitaire et politique. Elle n'a pas su imposer des résolutions contraignantes pour protéger les civils, ni réussi à faire progresser un processus politique sérieux. Les efforts de l'ONU se sont bornés à gérer la crise plutôt qu'à régler le conflit. De surcroît, des rivalités entre pays ont affaibli certaines initiatives de l'Organisation, notamment dans le secteur humanitaire, et entamé sa neutralité et son efficacité.

Aujourd'hui, durant cette séance tenue au titre de la prévention des conflits armés, la Syrie est un témoignage vivant du coût dévastateur de la guerre et un rappel cinglant de la nécessité urgente de prendre des mesures collectives pour empêcher la récurrence de la violence – aujourd'hui, demain et à jamais. Nous nous félicitons du rapport du Mécanisme international, impartial et indépendant (voir A/79/799) que nous considérons comme une étape essentielle dans le processus d'établissement des responsabilités, seul moyen de prévenir de futurs conflits.

Je remercie M. Petit de son exposé complet et de son récent déplacement à Damas, où nous avons eu des discussions sérieuses et constructives, qui se poursuivront jusqu'à ce que nous ayons défini les modalités d'une coopération optimale.

Notre expérience en Syrie nous a appris qu'il est impossible d'éviter les conflits armés si le principe de responsabilité n'est pas appliqué, et qu'il ne s'applique pas simplement auprès des juges et des tribunaux mais s'inscrit dans un cadre national de justice transitionnelle visant la réconciliation, les réparations et de véritables efforts pour panser les blessures et donner suite à des revendications légitimes et fondées, afin qu'elles ne dégénèrent pas en griefs susceptibles de mener à la voie tortueuse et amère de la violence.

Toutefois, étant donné la nature complexe et imbriquée des crimes commis en Syrie sur une longue période, si nous reconnaissons qu'il importe d'aller de l'avant,

nous insistons également sur la nécessité de mener ce processus avec circonspection et en associant toutes les parties, en particulier les victimes et les rescapés, pour garantir un processus constructif et durable, plutôt que contre-productif.

Nous considérons le Mécanisme international, impartial et indépendant comme faisant partie intégrante d'un système plus large de justice transitionnelle qui non seulement traite des crimes du passé, mais pose également les fondations sur lesquelles la justice, la stabilité et la réconciliation seront édifiées, afin que nos enfants et petits-enfants puissent connaître un avenir pacifique et prospère.

Notre cheminement vers cette nouvelle phase a été long et douloureux. Pendant plus de 54 ans, la Syrie a souffert de la tyrannie et de l'oppression. Durant cette longue période, les voix ont été réduites au silence, les rêves ont été anéantis et les ambitions étouffées, et notre mémoire collective montre désormais de profondes balafres. Le passage du temps n'a fait qu'exacerber des griefs tenaces. Les revendications qui ont donné lieu aux manifestations nationales de 2011 n'avaient rien d'épidermique : elles étaient le produit de décennies d'injustice et de répression, notamment les atrocités commises dans les années 80, dont aucun enseignement n'a été tiré et qui n'ont jamais été traitées.

C'est parce qu'il n'a pas été remédié aux crimes du passé, pas plus au niveau local qu'au plan international, que les graines du conflit ont germé et grandi, se soldant en définitive par 14 années d'une répression et d'une guerre féroces. C'est pourquoi le nouveau Gouvernement syrien est foncièrement attaché à la justice transitionnelle, non seulement pour répondre des erreurs et péchés du passé, mais aussi pour édifier un système de gouvernance qui prévienne l'éclatement de futurs conflits. Pour atteindre cet objectif de taille, nous mettrons bientôt en place un organe de justice transitionnelle et une entité spéciale chargée d'enquêter sur le sort de centaines de milliers de personnes disparues, en étroite coordination avec les mécanismes internationaux créés par l'Assemblée pour remédier à ce problème urgent.

Certains facteurs structurels immédiats sont toutefois susceptibles de replonger la Syrie dans le chaos s'ils ne sont pas réglés immédiatement. L'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et la destruction des moyens de subsistance créent un terrain favorable à la propagation des activités criminelles, à la radicalisation et à la reprise du conflit armé.

Qu'il me soit permis de le dire plus simplement. Lorsque des personnes perdent leur foyer, leur emploi et tout espoir de reconstruire leur vie, la guerre devient une tragédie presque inévitable. Par conséquent, la prévention des conflits ne passe pas uniquement par la justice transitionnelle, mais aussi par le relèvement économique et la reconstruction. Dans ce contexte, les sanctions obsolètes imposées alors qu'Al-Assad était au pouvoir affaiblissent malheureusement la capacité du pays à prévenir de futurs conflits.

Ces sanctions ne visent plus ceux qui sont responsables de l'instabilité. Au contraire, elles entravent notre capacité à jeter les bases nécessaires à l'instauration d'une paix durable. Ces sanctions ont été imposées pour affaiblir le régime d'Al-Assad mais, depuis sa chute, leur maintien ne fait qu'entraver le relèvement économique de la Syrie et les activités du nouveau Gouvernement.

Tant qu'elle ne sera pas en mesure de créer des emplois, de soutenir la reconstruction ou de fournir des services de base, la Syrie risquera d'être à nouveau plongée dans un cycle de conflit armé, qui ne serait pas motivé par des objectifs idéologiques ou politiques, mais qui serait tout simplement l'expression d'un désenchantement économique.

Ceux qui insistent pour imposer des sanctions aujourd'hui ne font qu'aggraver les injustices du passé. Le maintien des sanctions entrave la capacité de l'État à payer

les salaires, à transférer des fonds et à financer les programmes de justice transitionnelle. Les sanctions entravent également les efforts déployés par les organisations de la société civile pour s'installer en Syrie ou pour transférer les fonds nécessaires à leurs employés sur le territoire syrien. Le maintien des sanctions étouffe aussi le commerce légitime et ouvre la voie à la propagation de bandes criminelles, de réseaux de commerce illicite et de groupes extrémistes.

Si notre objectif commun est de prévenir les conflits, nous devons immédiatement lever tous les obstacles qui compromettent la stabilité de la Syrie. Au nom du peuple syrien, nous demandons à l'Assemblée de répondre à notre demande en levant toutes les sanctions imposées sous le régime d'Al-Assad. Il faut le faire sans tarder. Le maintien de ces sanctions ne fera qu'aggraver les souffrances du peuple syrien, la crise économique et l'escalade de la violence et des conflits.

La Syrie est à la croisée des chemins. Nous avons accompli des progrès considérables vers la stabilité. Nous avons libéré des prisonniers politiques, qui ont tant souffert dans les prisons du régime d'Al-Assad. Nous avons préservé les institutions de l'État. Nous avons entamé des dialogues nationaux. Nous avons ouvert notre pays comme jamais auparavant, notamment aux mécanismes de protection des droits humains des Nations Unies, y compris le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne. Nous collaborons également avec l'OIAC pour traiter les questions en suspens concernant les programmes chimiques du régime déchu.

Nous avons par ailleurs formé un Gouvernement inclusif. Nous avons réuni les factions armées au sein d'une armée nationale unifiée. Nous avons conclu des accords historiques avec les Kurdes pour éviter tout conflit à l'avenir. Et lorsque la violence a éclaté dans les régions côtières, qui sont aux mains des derniers éléments du régime sectaire, nous avons réagi immédiatement en créant des comités pour la paix civile et en formant des équipes d'enquêteurs. Tout cela a été reconnu par la résolution du Conseil des droits de l'homme adoptée à l'unanimité le mois dernier.

Nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir un conflit. Toutefois, sans un véritable soutien à notre économie et à notre processus politique pour éviter de nouvelles tensions, nos efforts pourraient être menacés par des facteurs échappant à notre contrôle.

Une autre menace pèse sur la stabilité de la Syrie, à savoir la poursuite de l'agression et des attaques contre notre souveraineté. Nous avons clairement expliqué que la nouvelle Syrie ne sera une source d'instabilité pour aucun pays voisin dans la région, y compris Israël. Cependant, les agressions militaires répétées sur le territoire syrien constituent une menace directe pour notre sécurité régionale et sapent nos efforts pour instaurer la stabilité dans notre pays. Ces attaques pourraient également alimenter de nouveaux griefs et un sentiment d'injustice, qui pourraient dégénérer en nouveaux conflits.

Les frappes aériennes et les incursions sont des violations flagrantes du droit international. Elles menacent la stabilité non seulement en Syrie, mais dans toute la région. Nous demandons donc instamment à l'Assemblée de contrer cette menace avant qu'elle ne conduise à une plus grande instabilité à long terme.

Pour terminer, je voudrais saluer ceux qui, pendant les heures les plus sombres de l'histoire de la Syrie, se sont tenus aux côtés de son peuple. Les représentants de la communauté internationale qui se sont tenus à nos côtés se sont rangés du côté de la justice. Nous voulons qu'ils nous soutiennent à l'avenir, non seulement dans notre quête de justice, mais aussi dans nos efforts permanents pour instaurer

la paix et prévenir les conflits. Il faut lever les sanctions unilatérales qui sont devenues obsolètes.

La Syrie doit tracer son avenir en se basant sur la stabilité et la réconciliation, et non sur les tragédies du passé. Il ne faut pas revenir à un conflit armé, sur notre territoire ou sur aucun autre. Nous ne pouvons pas nous engager sur cette voie seuls. La prévention des conflits nécessite un appui international et une coopération globale. Il doit y avoir une conviction partagée qu'une Syrie stable sert les intérêts de tous. Unissons nos efforts pour ouvrir un nouveau chapitre pour la Syrie, un chapitre de paix, de prospérité et de stabilité, dans lequel la guerre n'aura jamais sa place. Œuvrons de concert pour créer l'avenir et panser les blessures du passé, et laissons les sanctions derrière nous pour ouvrir la voie à notre avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Cannizzaro (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, ainsi que Monaco et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

Nous nous félicitons de l'important débat d'aujourd'hui sur le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables, qui souligne l'engagement continu des États Membres de l'ONU à garantir la justice pour les crimes les plus graves commis en Syrie. Nous tenons à remercier le Chef du Mécanisme, M. Petit, de son leadership depuis son entrée en fonctions en mai 2024, et du onzième rapport à l'Assemblée générale (voir A/79/799).

Le présent débat se tient à un moment historique pour la Syrie. Comme l'indique le rapport, et comme nous venons de l'entendre, la fin du régime de Bashar Al-Assad en décembre 2024 offre une occasion exceptionnelle de mettre en œuvre notre engagement collectif en faveur d'un processus global de justice et d'établissement des responsabilités, qui sont des conditions essentielles pour une paix et une réconciliation durables en Syrie. Le rapport met en lumière d'importantes évolutions positives, notamment la première visite du Mécanisme à Damas, en décembre 2024, et ses contacts initiaux positifs avec les autorités intérimaires.

Nous appelons le Gouvernement syrien de transition à autoriser officiellement le Mécanisme à commencer à mener ses activités en Syrie, conformément à son mandat. Il s'agirait d'une étape cruciale pour optimiser ses activités opérationnelles, notamment pour préserver des éléments de preuve indispensables menacés de perte ou de destruction.

Nous saluons les travaux exhaustifs entrepris par le Mécanisme, notamment son rapport détaillé sur la torture et les mauvais traitements dans les lieux de détention sous le régime d'Al-Assad, qui a été publié en décembre 2024. Nous relevons également les progrès notables accomplis dans les enquêtes sur les crimes liés à Daech, en particulier le rapport sur le recrutement, l'entraînement et l'utilisation d'enfants par ce groupe dans les hostilités en Syrie, ainsi que les avancées de l'enquête sur les attaques illégales, y compris l'utilisation d'armes chimiques.

Nous saluons également le travail important accompli par le Mécanisme pour recueillir, préserver et analyser un nombre croissant d'éléments de preuve grâce à des processus améliorés et à l'utilisation innovante de la technologie numérique. Ces efforts garantissent que les éléments de preuve déterminants sont conservés avec le

plus haut niveau d'intégrité au bénéfice des processus d'application du principe de responsabilité actuels et futurs.

Nous réaffirmons notre appui à l'approche du Mécanisme axée sur les victimes et les personnes rescapées et à ses stratégies thématiques sur l'égalité des genres et l'analyse des questions de genre, les enfants et les jeunes, et les objectifs de justice plus larges, afin de faciliter une justice inclusive. Les expériences et les points de vue de toutes les victimes et de toutes les personnes rescapées doivent être au cœur des efforts d'établissement des responsabilités. Nous félicitons tout particulièrement le Mécanisme pour les bons résultats obtenus dans le cadre du Plan d'action pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.

Le Mécanisme continue de jouer un rôle indispensable à l'appui de l'application du principe de responsabilité. L'augmentation continue du nombre des demandes témoigne du rôle précieux que joue le Mécanisme dans la quête de l'établissement des responsabilités. Nous nous félicitons des poursuites qui continuent d'être menées avec succès dans de nombreuses juridictions, y compris dans plusieurs États membres de l'Union européenne, en s'appuyant sur les travaux du Mécanisme. À cet égard, nous demandons instamment à tous les États de renforcer leur coopération et leur collaboration avec le Mécanisme, notamment en facilitant l'accès aux informations et aux éléments de preuve et en fournissant un appui opérationnel pour la protection des témoins.

Parallèlement à ces réalisations, le rapport met également l'accent sur les problèmes persistants qui requièrent notre attention. Nous sommes profondément préoccupés par les contraintes qui pèsent sur le financement et les ressources du Mécanisme. Bien que l'Assemblée générale ait prié instamment le Secrétaire général d'inscrire au budget-programme d'autres ressources permettant au Mécanisme d'absorber sa charge de travail, qui a nettement augmenté depuis 2020, le budget ordinaire n'a pas augmenté. L'épuisement du fonds d'affectation spéciale en 2024 a entraîné des réductions de personnel et des contraintes opérationnelles qui empêchent le Mécanisme de s'acquitter efficacement de son mandat, en particulier en ce moment critique. L'heure est en effet venue d'intensifier nos efforts collectifs. C'est un moment crucial pour la Syrie, et nous devons accroître notre appui au Mécanisme et aux mécanismes d'application du principe de responsabilité en général, en tant qu'éléments fondamentaux d'une transition réussie. Nous appelons donc tous les États à soutenir le Mécanisme en augmentant son financement par le biais du budget ordinaire et de contributions volontaires complémentaires.

Nous réaffirmons également la nécessité de saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie, et nous redisons notre appui à la procédure engagée par les Pays-Bas et le Canada devant la Cour internationale de Justice concernant les violations de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nous condamnons fermement les violences généralisées qui ont visé les civils dans la région côtière de la Syrie en mars, et nous saluons les engagements pris par le Gouvernement syrien de transition, en particulier à créer une commission d'enquête afin d'amener les auteurs de ces actes à en répondre conformément aux normes du droit international. Nous demandons que des enquêtes rapides, transparentes et impartiales soient menées sur les terribles crimes commis contre les civils, y compris les exécutions sommaires, afin que leurs auteurs soient traduits en justice, que de tels crimes ne se reproduisent plus jamais et que tous les Syriens, sans distinction aucune, puissent vivre à l'abri de la peur dans la nouvelle Syrie. Nous soulignons l'importance que revêt la protection des droits des Syriens de toutes origines ethniques et religieuses, sans discrimination.

La chute du régime d'Al-Assad marque un moment historique et offre au peuple syrien l'occasion de décider de l'avenir de son pays. En cette période critique, l'Union européenne se tient aux côtés du peuple syrien, tant à l'intérieur de la Syrie que dans le reste de la région.

Depuis le début du conflit en 2011, l'Union européenne et ses États membres sont le premier donateur humanitaire aux Syriens et ont mobilisé plus de 35,3 milliards d'euros pour aider la Syrie et les pays voisins à faire face aux conséquences de la guerre. Pour contribuer à la reconstruction, l'Union européenne a également suspendu, récemment, un certain nombre de restrictions. Lors de la neuvième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui s'est tenue il y a peu, l'Union européenne a réuni les principaux partenaires régionaux et internationaux et la République arabe syrienne. À cette occasion, nous avons réaffirmé notre appui à une transition pacifique et inclusive, dirigée et contrôlée par les Syriens, dans le cadre de laquelle les affaires intérieures et internationales sont menées dans le plein respect du droit international et dont les piliers sont la justice, la réconciliation et la reconstruction.

Nous resterons donc au premier rang de la lutte contre l'impunité en Syrie, en appuyant les efforts visant à collecter et préserver des éléments de preuve des atrocités commises, quels qu'en soient les auteurs. Nous continuerons d'appuyer le Mécanisme, ainsi que les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et nous nous félicitons de la coopération entre ces acteurs complémentaires. Nous appuyons également l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne.

Pour terminer, en cette période critique pour la Syrie, la communauté internationale doit fournir un appui indéfectible en faveur de l'application du principe de responsabilité et des mécanismes de justice. Le mandat du Mécanisme n'a jamais été aussi important ; nous devons veiller à ce qu'il puisse compter sur les ressources et la coopération nécessaires pour jouer son rôle essentiel, qui consiste à jeter les bases d'une application globale du principe de responsabilité.

M^{me} Kalkku (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des huit États baltes et nordiques, à savoir le Danemark, l'Estonie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Suède et mon pays, la Finlande.

Nous voudrions tout d'abord exprimer notre plein appui à l'édification d'une Syrie stable, démocratique, inclusive et prospère. Depuis la fin du régime d'Al-Assad en décembre 2024, une occasion unique s'est présentée de promouvoir la justice et la vérité pour les nombreuses personnes qui ont perdu des proches et de veiller à ce que les auteurs des crimes les plus graves commis en Syrie dans le cadre de l'un des conflits armés les plus sanglants de l'histoire récente soient amenés à répondre de leurs actes. La chute du régime d'Al-Assad offre au peuple syrien une occasion exceptionnelle de façonner l'avenir de son pays. Nous nous tenons aux côtés du peuple syrien et réaffirmons notre engagement à soutenir une transition inclusive dirigée et contrôlée par les Syriens.

M. Da Cruz (Angola), Vice-Président, assume la présidence.

Après 14 ans d'une guerre civile sanglante marquée par des atrocités, violations des droits humains et autres atteintes commises à grande échelle contre le peuple syrien, l'occasion de rendre la justice doit être saisie. L'application du principe de responsabilité pour les violations graves du droit international, y compris les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, est une condition préalable à l'instauration d'une paix et d'un développement durables. Les auteurs d'atrocités criminelles

doivent être traduits en justice, non seulement pour rendre justice aux victimes, mais aussi pour prévenir et décourager de nouvelles violations.

Nous nous félicitons vivement que le Gouvernement de transition ait facilité la visite opportune, en Syrie, du Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, M. Robert Petit, en décembre 2024 pour garantir la coopération avec les nouvelles autorités et les représentants de la société civile et pour souligner l'importance de la préservation des preuves.

Nous saluons les efforts déterminés déployés par M. Robert Petit et le Mécanisme, comme le montre le onzième rapport (voir A/79/799), présenté à l'Assemblée générale aujourd'hui, dans le cadre des enquêtes sur les crimes les plus graves commis en Syrie. Depuis sa création en 2016, le Mécanisme documente et surveille les atteintes et violations et publie des rapports à ce sujet. Son travail est une lueur d'espoir pour la justice et l'application du principe de responsabilité dans la région. La documentation méticuleuse et la coopération avec les organes judiciaires nationaux et internationaux soulignent l'engagement sans faille à défendre les principes du droit international et à lutter contre l'impunité.

Les pays baltes et nordiques se félicitent vivement de tout le travail accompli par le Mécanisme. Nous saluons l'approche centrée sur les victimes et les personnes rescapées dont le Mécanisme a fait le choix, et sa coopération étroite avec la société civile. Ces deux éléments sont essentiels pour faire progresser la justice inclusive et garantir que les voix des personnes les plus touchées soient au cœur du processus. Nous demeurons d'ardents défenseurs du Mécanisme.

Nous saluons les préparatifs en vue de la mise en place d'un cadre de coopération avec la République arabe syrienne pour déployer et mener des opérations dans le pays, y compris la décision de déployer un attaché de liaison et les efforts visant à ouvrir une antenne à Damas. Nous comptons sur le Gouvernement syrien de transition pour permettre au Mécanisme d'opérer en Syrie, conformément à son mandat.

Les pays nordiques et baltes accueillent avec satisfaction les efforts déployés par de nombreux États pour remédier aux lacunes en matière d'application du principe de responsabilités en Syrie, par l'intermédiaire de leurs juridictions nationales. Les membres de la communauté internationale doivent œuvrer de concert en faveur d'une solution globale et à long terme pour rendre justice aux victimes. Le Mécanisme n'a pas été créé pour atteindre ces objectifs à lui seul. Nous appelons tous les États à coopérer avec lui pour échanger des informations et à lui fournir l'appui opérationnel requis.

Nous encourageons également les autorités syriennes à prendre des mesures fermes pour faire appliquer le principe de responsabilité pour les crimes commis sous le régime d'Al-Assad, y compris en amenant Al-Assad à répondre de ses actes. Nous encourageons la République arabe syrienne à accepter la compétence de la Cour pénale internationale.

La création du Mécanisme, par l'Assemblée générale, en 2016, est un rappel important du pouvoir qu'a l'Assemblée d'intervenir lorsque le Conseil de sécurité ne peut ou ne veut pas agir. L'Assemblée générale doit être prête à combler le vide laissé par le recours au veto, conformément à l'initiative relative au veto.

Les pays nordiques et baltes restent convaincus que le seul moyen de garantir au Mécanisme des ressources durables et prévisibles est de lui assurer un financement suffisant au titre du budget ordinaire de l'ONU. Des contributions volontaires sont également nécessaires, mais elles ne sauraient se substituer aux contributions

statutaires. Nous appelons tous les États Membres à faire en sorte que le Mécanisme dispose des moyens voulus pour s'acquitter de son mandat indispensable.

L'ampleur des atrocités commises en Syrie sous le régime d'Al-Assad nous a choqués pendant une décennie et constitue un exemple douloureux des limites de la justice internationale. Nous devons impérativement changer cela. La Syrie ne doit plus être un symbole d'impunité. Nous devons saisir cette occasion historique d'œuvrer de concert et rester unis dans notre quête de justice.

Rendons hommage aux victimes en veillant à ce que les responsables des crimes les plus graves commis en Syrie répondent de leurs actes. Ensemble, nous pouvons changer les choses et contribuer à la construction d'un avenir pacifique et prospère pour la Syrie, fondé sur le principe de responsabilité et le droit international.

M^{me} Gregoire-van Haaren (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les pays du Benelux s'associent à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Je tiens à exprimer, au nom des pays du Benelux, à savoir la Belgique, le Luxembourg et mon pays, le Royaume des Pays-Bas, ma sincère gratitude à M. Robert Petit et à son équipe pour leur exposé détaillé sur les activités, les priorités et les progrès du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que pour la présentation de son rapport annuel (voir A/79/799) à l'Assemblée générale. Cette initiative intervient à un moment charnière.

Nous nous félicitons également du dialogue engagé entre le Mécanisme et les autorités syriennes. Nous avons assisté avec un grand soulagement à la chute du régime d'Al-Assad, et nous sommes conscients que de nombreuses priorités différentes doivent à présent être prises en compte dans le processus devant mener à une paix durable. Si ce changement de dirigeants offre de nouvelles perspectives à la Syrie et au peuple syrien, nous ne devons pas oublier les crimes du passé. Nous sommes prêts à soutenir les autorités intérimaires syriennes dans leur quête de justice et de réconciliation.

Les pays du Benelux se félicitent de la création d'une commission de justice transitionnelle. Aux côtés de nos partenaires de la communauté internationale, nous restons fermement attachés à l'application du principe de responsabilité et à la justice transitionnelle, qui sont des conditions préalables à la stabilité politique et à une paix durable. Dans ce contexte, nous sommes vivement préoccupés par les informations faisant état de la poursuite des violences dans plusieurs régions de la Syrie, notamment dans la région côtière, dans le courant du mois de mars. Les auteurs de ces actes doivent être amenés à en répondre conformément aux normes et règles internationales.

Les pays du Benelux soulignent qu'il importe de poursuivre les efforts nationaux et internationaux visant à garantir l'application du principe de responsabilité pour les atrocités commises par le régime d'Al-Assad. Parmi les exemples d'efforts internationaux, on peut citer le fait qu'en 2022, le Royaume des Pays-Bas, accompagné du Canada, a invoqué la responsabilité de la Syrie dans les violations des droits humains, en vertu du droit international, en particulier pour des atteintes à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Nous nous félicitons de la visite du Procureur de la Cour pénale internationale à Damas au début de cette année et des discussions qu'il mène avec les autorités intérimaires sur la lutte contre l'impunité. Les travaux du Mécanisme sont plus cruciaux que jamais pour veiller à ce que justice soit rendue. Grâce, entre autres, à une collaboration étroite avec les organisations de la société civile syrienne, le Mécanisme a démontré qu'il était une entité qui s'attache à ce que les crimes les plus graves commis en Syrie ne soient pas oubliés et ne restent pas impunis.

Les pays du Benelux souhaitent également saluer la coopération entre le Mécanisme et l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne. Nous appuyons la décision des dirigeants des deux institutions, ainsi que de la Commission internationale indépendante d'enquête sur la République arabe syrienne, de coopérer et d'éviter les doubles emplois, notamment en partageant les informations détenues par le Mécanisme avec l'Institution indépendante. Je tiens à réaffirmer que nous appuyons pleinement les échanges fructueux qui ont eu lieu jusqu'à présent entre les autorités intérimaires syriennes et le Mécanisme, et nous souhaitons que cette collaboration constructive se poursuive et se concrétise encore davantage à l'avenir.

Les pays du Benelux sont fiers de l'appui qu'ils apportent au Mécanisme depuis sa création. Nous continuerons d'appeler tous les États à coopérer avec le Mécanisme et à lui apporter leur soutien afin de veiller à ce que les éléments de preuve relatifs aux crimes graves soient collectés, analysés et conservés en vue de poursuites ultérieures. Il n'y a jamais eu de meilleur moment pour le faire.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Asaad Al-Shaibani, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, pays frère. Je lui souhaite plein succès dans ses fonctions. Je remercie également M. Robert Petit, Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, des efforts qu'il a déployés pour établir le onzième rapport annuel (voir A/79/799) dont nous sommes saisis aujourd'hui.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Les pays du CCG soulignent le rôle important et vital que joue le processus de justice transitionnelle global dans la réconciliation nationale et la prévention des conflits armés. Il constitue en effet un moyen important de garantir la justice et d'empêcher que de telles violations ne se reproduisent à l'avenir. À cet égard, et malgré les initiatives régionales et internationales louables visant à créer un environnement favorable pour remédier à ces violations, les États du CCG réaffirment qu'un processus de justice transitionnelle global en Syrie ne peut être mené à bien sans répondre aux besoins et aux aspirations du peuple syrien, sans fournir toute l'aide humanitaire et économique nécessaire ou sans renforcer les capacités de l'État syrien, au vu notamment de la détérioration de la situation en Syrie, qui a de graves répercussions sur l'action humanitaire. Le nombre d'employés du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés devrait diminuer de 30 % en Syrie, et 50 % de ses 122 centres communautaires risquent de fermer d'ici l'été prochain. De nombreuses organisations non gouvernementales, en particulier dans le nord-est de la Syrie, sont également confrontées à un manque criant de financement, situation qui risque d'entraîner la fermeture d'hôpitaux desservant plus de 200 000 Syriennes et Syriens dans la province de Deïr el-Zor. Le financement de plus de 170 établissements de santé dans le nord-ouest de la Syrie est voué à disparaître d'ici à la fin du mois prochain. Il est donc urgent d'apporter un soutien supplémentaire à la Syrie.

Les États du Conseil de coopération du Golfe soulignent que maintenir les sanctions contre la Syrie fait obstacle à la réalisation des aspirations du peuple syrien au développement, à la reconstruction et à la stabilité. Dans ce contexte, nous appelons une nouvelle fois à donner à la Syrie les moyens d'agir économiquement, et à lever les sanctions. Nous appelons aussi tous les partenaires et les organisations et États concernés à fournir toutes formes d'appui au peuple syrien frère. Nous réaffirmons que le Conseil et ses États membres continueront d'apporter une aide humanitaire à la Syrie.

Nous nous félicitons à nouveau des mesures prises pour garantir la sécurité des civils et mettre fin à l'effusion de sang, ainsi que pour parvenir à la réconciliation nationale et préserver les institutions et les ressources de l'État syrien. Nous saluons également la décision de démanteler les milices et factions armées et de placer toutes les armes sous le contrôle de l'État. Il s'agit de mesures indispensables pour préserver la sécurité et la stabilité en Syrie et pour permettre au pays de retrouver son rôle régional et sa place au sein de la communauté internationale.

Pour terminer, les États du Conseil de coopération du Golfe renouvellent leur appui aux efforts régionaux et internationaux déployés pour renforcer la sécurité et la stabilité et préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, dans le but de concrétiser les aspirations du peuple syrien et de faire prévaloir une Syrie plus stable et plus prospère.

Nous soulignons qu'il importe de s'engager pleinement à respecter le principe de l'égalité souveraine des États, ainsi que les règles du droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous appelons à faire en sorte que l'application du principe de responsabilité soit au fondement de tout processus de réconciliation nationale.

La communauté internationale a aujourd'hui une occasion historique de briser une fois pour toutes le cercle vicieux de la violence en République arabe syrienne et dans toutes les autres situations de conflit armé.

M^{me} Chan Valverde (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica accueille favorablement le onzième rapport (voir A/79/799) du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous remercions M. Robert Petit et sa talentueuse équipe du travail méticuleux qu'ils ont accompli avec persévérance durant l'année écoulée.

La chute du régime de Bashar Al-Assad ouvre un nouveau chapitre de justice pour un peuple qui a trop souffert. Le déplacement historique du Chef du Mécanisme à Damas, en décembre 2024, marque une occasion sans précédent dans la lutte contre l'impunité et renforce les perspectives d'une application effective du principe de responsabilité pour toutes les violations les plus graves du droit international qui ont été commises sur le territoire syrien.

À ce tournant crucial de l'histoire de la Syrie, je voudrais présenter quelques réflexions sur le passé, le présent et l'avenir du Mécanisme.

L'héritage du Mécanisme est déjà écrit à l'encre indélébile de la justice. Au fil des 10 dernières années, son minutieux travail de compilation et de classification a permis aux tribunaux de 16 juridictions à travers le monde de poursuivre des crimes de torture, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité perpétrés en Syrie. Des avancées judiciaires particulièrement significatives ont été observées dans de nombreux États. Chaque dossier préparé représente non seulement une preuve devant la justice, mais aussi la possibilité de faire éclater la vérité pour ceux qui ont tout perdu, sauf leur droit à la justice.

Nous notons avec espoir l'ouverture qu'ont montrée jusqu'ici les autorités de transition en République arabe syrienne. Le Costa Rica appelle avec insistance les autorités provisoires syriennes à entretenir et intensifier leur dialogue avec le Mécanisme et à faciliter ses travaux sur le territoire syrien s'agissant de collecter, d'enregistrer et de préserver les preuves concernant tous les cas de violations massives des droits humains.

Ce processus méticuleux de documentation jette les bases d'un avenir de réconciliation. La compilation des données et des témoignages profite directement aux

victimes et à leurs familles, en leur offrant une voie vers la justice qu'elles méritent tant. Ce corpus de preuves appuie également le travail des tribunaux internationaux dans les nombreuses affaires en cours dans le monde.

Pour que ce travail vital se poursuive sans interruption, le Costa Rica lance un appel urgent : l'avenir financier du Mécanisme doit être garanti sans délai. Il est impératif de fournir les ressources nécessaires à ce travail crucial, en particulier s'agissant d'établir un bureau permanent à Damas afin de faciliter ses opérations et de permettre la collecte et la numérisation des preuves avant que le temps ne les détruise irrémédiablement. Il ne s'agit pas d'un investissement facultatif, mais d'un impératif moral, juridique et pratique qui ne peut être négligé ou différé si nous sommes véritablement attachés à la justice.

Le Costa Rica se félicite également de la coordination entre le Mécanisme et les organisations de la société civile et d'autres institutions du système des Nations Unies, en particulier l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, dirigée par M^{me} Carla Quintana, qui permettra au peuple syrien de profiter de la précieuse expérience que notre région latino-américaine a engrangée dans le domaine douloureux des disparitions forcées.

Depuis la création du Mécanisme, le Costa Rica a réaffirmé son attachement indéfectible à la lutte contre l'impunité. Les atrocités perpétrées en Syrie depuis 2011 ne peuvent ni ne doivent rester impunies. Les victimes et leurs familles méritent non seulement la justice, mais aussi la dignité de pouvoir panser les plaies béantes laissées par des années d'indicibles souffrances. Chaque témoignage documenté, chaque élément de preuve préservé franchit un pas vers la guérison d'une nation fracturée.

Le peuple syrien a le droit inaliénable d'écrire un nouveau chapitre de son histoire, d'engager un véritable processus de réconciliation nationale, et de connaître un avenir où une paix durable, un processus global de justice et l'inclusion ne sont pas de simples aspirations mais des réalités quotidiennes.

L'appui du Costa Rica au Mécanisme dépasse le cadre diplomatique. Il incarne notre conviction profonde que la justice n'est pas un luxe auquel on peut surseoir, mais le socle fondamental sur lequel toute paix durable doit être construite.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Avant tout, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Asaad Hasan Al-Shaibani, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne. Nous le remercions de son importante participation à la séance d'aujourd'hui, qui incarne la volonté du Gouvernement syrien de coopérer efficacement avec l'ONU et la communauté internationale. Nous tenons également à remercier M. Robert Petit, Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, d'avoir présenté le onzième rapport du Mécanisme (voir A/79/799). Nous lui exprimons notre reconnaissance, ainsi qu'à son équipe, pour leurs précieux efforts.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Koweït au nom du Conseil de coopération du Golfe.

La prévention des conflits armés est un pilier essentiel de la politique étrangère du Qatar, qui s'efforce d'y parvenir dans le cadre de divers efforts internationaux, notamment par la médiation et la diplomatie préventive, et en appuyant la justice et l'application du principe de responsabilité. Dans ce contexte, l'État du Qatar a joué un rôle de premier plan, avec la Principauté du Liechtenstein, dans les efforts qui ont conduit à la création du Mécanisme international, impartial et indépendant, conformément à la résolution 71/248.

Aujourd'hui, le Mécanisme revêt une importance particulière en tant qu'entité clef qui appuie et renforce les efforts en matière d'établissement des responsabilités en République arabe syrienne. Nous nous félicitons de la réponse apportée par le Mécanisme aux faits nouveaux positifs en Syrie, notamment en effectuant une visite sur le terrain en Syrie en décembre 2024, sa première depuis sa création il y a huit ans, et en menant des échanges positifs et des discussions constructives. À cet égard, nous saluons l'ouverture du Gouvernement syrien et sa coopération avec le Mécanisme, qui procède de son engagement clair en faveur de la justice et de l'application du principe de responsabilité. L'exécution du mandat du Mécanisme en est ainsi facilitée. En outre, le Gouvernement syrien a pris des mesures pratiques et tangibles pour dialoguer et coopérer avec divers organismes internationaux et des Nations Unies, ce qui témoigne de sa volonté de jouer un rôle concret à différents niveaux afin de garantir la sécurité, la stabilité et les droits humains.

Nous saluons les progrès réalisés par le Mécanisme international dans la mise en œuvre de son plan stratégique, en particulier le renforcement de sa capacité de gérer, de traiter et d'analyser de grandes quantités d'informations et d'éléments de preuve complexes dans le cadre d'axes d'enquête stratégiques, en donnant la priorité à l'intégrité et à l'exactitude des données. Nous nous félicitons de l'interaction continue avec la société civile et divers acteurs concernés pour appuyer la préservation, la collecte et l'analyse. Nous saluons aussi la coopération avec les organismes internationaux compétents, en particulier l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'utilisation des archives de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et la collaboration avec la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne. Nous félicitons le Mécanisme d'avoir réaffirmé son attachement à une justice globale pour tous, aux principes de l'impartialité et de l'indépendance et à une approche axée sur les victimes et les personnes rescapées.

Pour terminer, nous réaffirmons notre détermination à continuer d'appuyer le Mécanisme, sur la base de son attachement à l'application du principe de responsabilité et à la fin de l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves et les violations du droit international. Nous redisons également notre appui au peuple et au Gouvernement syriens frères dans la réalisation de leurs aspirations à la justice, à l'état de droit, à la réconciliation, à la stabilité et à une paix durable.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Lorsque, du haut de cette tribune, j'ai présenté, en décembre 2016, le texte qui a été adopté en tant que résolution 71/248, proposant la création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, cette proposition s'est heurtée à une résistance farouche de la part de la délégation de la République arabe syrienne de l'époque et d'un petit nombre d'autres délégations, notamment celle de la Fédération de Russie (voir A/71/PV.66). Déjà à l'époque, et plus encore dans les années qui ont suivi, la volonté politique des États Membres de faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves commis en Syrie rendent des comptes s'est imposée. Le Mécanisme a été mis en place avec succès et avec une efficacité concrète considérable, et il a rapidement été financé au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

Aujourd'hui, nous sommes témoins pour la première fois de l'appui de la Syrie à ce mécanisme, tel qu'exprimé par le Ministre syrien des affaires étrangères Al-Shaibani : le moment est véritablement historique pour l'Assemblée générale et pour le peuple syrien, mais aussi pour la cause de la justice. Il est vraiment gratifiant de voir cette expression de soutien à l'état de droit, qui est on ne peut plus opportune.

Nous avons été témoins de longues années d'atrocités de masse et de la commission des crimes les plus graves en Syrie. Des centaines de milliers de civils ont été tués, des millions de personnes ont fui leurs foyers en quête de sécurité et d'innombrables familles sont en proie à une incertitude effroyable, ne sachant pas ce qu'il est advenu de leurs proches disparus. Nous appuyons, à cet égard, les travaux de l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne et saluons la présence de la Cheffe de l'Institution, M^{me} Karla Quintana, dans cette salle aujourd'hui.

Nous nous félicitons que le régime de Bachar Al-Assad, qui a infligé des souffrances indicibles à la Syrie et à son peuple, soit tombé à la fin du mois de décembre 2024. En ce moment critique de changement, nous soulignons une fois de plus le droit du peuple syrien de vivre en paix et en liberté, dans un pays gouverné par lui et pour lui.

Une paix durable en Syrie doit être obtenue dans le cadre d'un processus contrôlé par les Syriens et appuyé par l'ONU, reposant sur l'inclusion et la diversité. La préservation de l'intégrité territoriale de la Syrie et de son riche patrimoine culturel sont des éléments clefs pour garantir une paix durable, ce qui implique la protection des droits de toutes les minorités et la participation véritable des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions, de manière à refléter toute la diversité de la société syrienne.

Pour appuyer un avenir de justice, de réconciliation et de liberté en Syrie, il est indispensable, en cette période de transition, que les auteurs des crimes les plus graves répondent de leurs actes. La fin du régime d'Al-Assad constitue une occasion exceptionnelle de faire avancer la justice et de respecter notre engagement commun en faveur d'une responsabilité globale. Le Mécanisme international, impartial et indépendant, ainsi que les autres mécanismes de responsabilisation, jouent un rôle décisif dans un contexte en évolution rapide, dans lequel le risque que des éléments de preuve soient détruits et que des occasions d'obtenir justice soient perdues est élevé. Nous devons saisir cette occasion alors que la justice n'est pas seulement nécessaire, mais enfin possible, comme elle ne l'avait pas été depuis de nombreuses années. Nous devons également exprimer notre appui aux autorités syriennes en envisageant de lever progressivement les sanctions qui sont toujours en place.

Nous saluons les récents efforts de collaboration déployés par les autorités syriennes en vue de garantir une présence du Mécanisme sur le terrain et nous préconisons un renforcement rapide des capacités opérationnelles. Le Mécanisme a répondu à un nombre sans précédent de sollicitations des juridictions compétentes, en s'appuyant sur les progrès de ses enquêtes pour offrir une gamme croissante de services à des fins d'enquêtes et de poursuites pénales. Le Liechtenstein salue les travaux accomplis jusqu'à présent par le Mécanisme et remercie M. Robert Petit de la compétence avec laquelle il le dirige.

Conscients de l'importance de ses travaux, nous avons versé, à la fin de l'année 2024, 150 000 dollars de contributions volontaires au Mécanisme. Nous l'avons fait en raison de l'occasion exceptionnelle qui nous est offerte, tout en continuant à demander que les besoins du Mécanisme soient satisfaits dans le cadre du budget ordinaire. Depuis quelque temps, la trajectoire est négative et elle contraint le Mécanisme à réduire ses services essentiels, notamment en refusant les demandes de produits analytiques et en arrêtant les contacts avec les témoins. Nous appelons tous les États Membres à contribuer à combler l'important déficit de financement du Mécanisme, afin que celui-ci soit mieux à même de répondre efficacement aux sollicitations croissantes et d'appuyer la réalisation de progrès véritables sur la voie de l'application du principe de responsabilité et de la paix durable en Syrie.

M. Geisler (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne. Nous remercions sincèrement le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que son chef, M. Robert Petit, de leur détermination constante à garantir la justice et l'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves commis en Syrie. Nous le remercions sincèrement des efforts qu'il déploie pour faire progresser les travaux du Mécanisme et d'avoir présenté le onzième et dernier rapport en date (voir A/79/799), qui souligne les progrès accomplis. Nous remercions également la nouvelle Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne et sa cheffe, M^{me} Karla Quintana.

La fin du régime d'Al-Assad offre une possibilité sans précédent de procéder à des changements durables. La justice transitionnelle et le respect des droits humains, y compris les droits des femmes et des enfants, seront essentiels pour parvenir à une paix et une réconciliation durables en Syrie. Nous continuons d'appuyer pleinement un processus de transition politique dirigé et contrôlé par les Syriens. L'avenir du pays doit être placé entre les mains de tous les Syriens et de toutes les Syriennes, quelle que soit leur appartenance ethnique, religieuse ou de genre. Nous nous félicitons vivement de l'interaction constructive entre la Syrie et le Mécanisme et nous demeurons convaincus qu'une coopération étroite entre le Mécanisme et la Syrie peut jouer un rôle clef dans la réussite du processus de justice transitionnelle.

L'Allemagne soutient le Mécanisme depuis sa création et, grâce aux contributions substantielles de ce dernier, elle a pu lancer des procédures pénales contre des membres du régime d'Al-Assad accusés de graves violations des droits humains, en vertu du principe de la compétence universelle. Nous sommes très reconnaissants de l'étroite coopération entre le Mécanisme et le Procureur général fédéral d'Allemagne et nous nous engageons à continuer à travailler ensemble sur les affaires en cours. L'Allemagne réaffirme son soutien politique et financier indéfectible au Mécanisme. Nous appelons tous les États Membres à faire de même et à coopérer pleinement avec le Mécanisme.

M. Mikanagi (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Robert Petit de son premier exposé en tant que Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

L'effondrement du régime d'Al-Assad doit être considéré comme une occasion d'édifier une société dans laquelle tous les Syriens peuvent exercer leurs droits fondamentaux et vivre dans la dignité, la liberté et la prospérité, et non comme le début d'un nouveau cycle de troubles et de tragédies. Nous demandons instamment à toutes les parties de cesser immédiatement la violence et de respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous sommes profondément préoccupés par la perte de nombreuses vies, y compris celles de civils, et par la détérioration de la situation humanitaire. Le Japon exhorte toutes les parties concernées à jouer un rôle constructif dans la promotion d'une solution politique inclusive dans le cadre d'un dialogue entre les Syriens. Compte tenu de la situation actuelle en Syrie, je voudrais formuler trois observations sur le Mécanisme.

Premièrement, les responsables de crimes graves, y compris les membres du régime d'Al-Assad et de Daech, doivent répondre de leurs actes. On ne sait pas encore si la nouvelle situation politique en Syrie renforcera la volonté d'amener les auteurs de crimes graves à en répondre, mais sans justice transitionnelle, ni la réconciliation ni une véritable harmonie nationale ne sont à portée de main. C'est pourquoi

le Mécanisme joue un rôle plus important que jamais dans la collecte et la préservation des éléments de preuve.

Deuxièmement, nous nous félicitons que le Mécanisme soit rapidement passé à l'action, après le changement politique qui s'est produit, et qu'il ait pu se rendre à Damas pour la première fois afin de tenir des consultations avec les autorités intérimaires. Nous souhaitons vivement que les autorités accordent promptement au Mécanisme l'autorisation officielle de mener ses activités. Le Mécanisme ne peut s'acquitter de sa mission en l'absence de coopération de la part des populations locales, y compris les victimes et la société civile, et nous espérons qu'il continuera de suivre une approche axée sur les victimes.

Troisièmement, tout en reconnaissant les attentes considérables qui accompagnent le Mécanisme, nous devons également nous pencher sur les problèmes financiers auxquels est confronté l'ensemble du système des Nations Unies. À cet égard, il est vivement recommandé d'éviter les doubles emplois entre les travaux du Mécanisme et ceux des mécanismes d'application du principe de responsabilité en général. Nous saluons les efforts déployés par le Mécanisme pour collaborer avec la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, et nous espérons que les efforts se poursuivront afin d'améliorer l'efficacité globale.

Pour terminer, le Japon continuera d'appuyer les initiatives pertinentes visant à instaurer une paix durable en Syrie, sur la base d'un processus politique global et inclusif, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Le Japon a toujours soutenu le peuple syrien et continuera de lui fournir une aide adaptée à ses besoins.

Lord Collins (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Robert Petit de son exposé et je suis reconnaissant de la tenue du présent débat. Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue à l'Assemblée générale au Ministre des affaires étrangères Al-Shaibani. Sa présence ici aujourd'hui illustre de manière éloquente les perspectives qui s'offrent à la Syrie de bâtir un avenir plus sûr, plus pacifique et plus prospère.

Je ferai trois observations aujourd'hui.

Premièrement, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la transition politique en Syrie depuis la chute du régime d'Al-Assad. Ceux-ci englobent la formation d'un nouveau gouvernement syrien et son engagement à organiser des élections libres et régulières dans le pays. Nous saluons également les mesures importantes prises depuis décembre 2024 pour promouvoir la cohésion sociale entre les Syriens. Il s'agit notamment du tout premier consensus sur la résolution du Conseil des droits de l'homme (résolution 58/25 du Conseil des droits de l'homme), qui a reçu l'appui du Gouvernement syrien, et des engagements pris par le Gouvernement syrien de créer des commissions nationales sur la justice transitionnelle, les personnes disparues et les armes chimiques. Toutefois, comme nous le rappellent les terribles événements survenus dans les zones côtières au mois de mars, il reste des défis importants à relever pour se confronter à l'héritage de 14 années de guerre et de brutalité et initier le processus qui permettra à toutes les personnes touchées de tourner la page.

Deuxièmement, nous félicitons le Mécanisme des progrès considérables accomplis depuis décembre pour contribuer aux efforts internationaux visant à amener les auteurs de crimes à en répondre. Le volume des documents et des entretiens avec les témoins que l'équipe du Mécanisme a rassemblés témoigne de son dévouement infatigable à collecter des données crédibles en vue de futures poursuites. La nomination d'un attaché de liaison du Mécanisme à Damas est également un exemple prometteur de la coopération entre l'ONU et la Syrie. Nous demandons instamment à toutes les

parties de collaborer afin que les personnes rescapées obtiennent la justice qu'elles demandent et qu'elles méritent.

Troisièmement, le Royaume-Uni a joué un rôle de premier plan dans l'appui aux efforts en matière d'établissement des responsabilités déployés par la société civile et la communauté internationale sous le régime d'Al-Assad, et nous demeurons déterminés à faire en sorte que les victimes, les personnes rescapées et les familles obtiennent justice en Syrie. C'est pourquoi nous continuons de voir dans le Mécanisme une composante cruciale de futurs processus de justice transitionnelle dirigés par les Syriens. Nous sommes fiers d'avoir coparrainé la résolution de l'Assemblée générale qui a créé ce mécanisme en 2016 (résolution 71/248) et nous demeurons déterminés à faire en sorte qu'il bénéficie du soutien politique et du mandat opérationnel dont il a besoin pour réussir. Cette année, le Royaume-Uni a alloué un financement supplémentaire de 940 000 dollars à ses partenaires pour contribuer à la collecte et la préservation des éléments de preuve. Nous remercions le Mécanisme de sa contribution à la lutte contre l'impunité et de mieux faire entendre la voix des personnes rescapées grâce à ses travaux.

Le Royaume-Uni continuera de soutenir les efforts que déploient le Gouvernement syrien et son peuple en faveur de la réconciliation et de la responsabilisation afin de bâtir un avenir stable et prospère pour le peuple syrien.

M^{me} Ni Mhuirheartaigh (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration de l'Union européenne et tient à ajouter les observations suivantes.

L'Irlande remercie M. Petit, Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, de l'exposé instructif qu'il a présenté aujourd'hui et du rôle moteur qu'il joue depuis sa prise de fonctions en mai 2024.

Le présent débat se tient à un moment historique pour la Syrie. L'Irlande se félicite de la chute du régime d'Al-Assad et des mesures prises jusqu'à présent par les autorités de transition en faveur d'un processus de transition inclusif, y compris les accords conclus avec les communautés kurde et druze, la signature d'une Constitution provisoire et l'annonce d'un Gouvernement de transition. Nous nous félicitons également des résultats de la neuvième Conférence de Bruxelles, au cours de laquelle les participants se sont engagés à fournir une aide humanitaire de 5,8 milliards d'euros pour appuyer le relèvement de la Syrie. L'Irlande continuera de soutenir le peuple syrien, et elle est heureuse d'avoir annoncé une contribution de 21,8 millions d'euros cette année.

L'Irlande continuera également d'appuyer les efforts en matière d'application du principe de responsabilité. Aujourd'hui, pour la première fois depuis que des éléments de preuve ont commencé à émerger sur les atrocités criminelles commises en Syrie, nous avons une réelle occasion de mener à bien un processus global de justice et d'établissement des responsabilités. L'Irlande partage la volonté, exprimée par le Secrétaire général, d'aider les Syriennes et les Syriens à construire un pays dans lequel la réconciliation, la justice, la liberté et la prospérité sont des réalités partagées pour tous.

L'Irlande félicite le Mécanisme de son travail essentiel de collecte de preuves des crimes internationaux commis en Syrie. Malgré l'incapacité du Conseil de sécurité de promouvoir l'application du principe de responsabilité en Syrie, le Mécanisme joue un rôle indispensable en appuyant les enquêtes et les poursuites menées par les juridictions nationales. Nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il saisisse la Cour pénale internationale de la situation en Syrie.

L'Irlande se félicite des premiers échanges constructifs entre le Mécanisme et les autorités intérimaires et se réjouit à la perspective de la poursuite de la coopération entre les autorités et le Mécanisme. Cette coopération continue pourrait contribuer à améliorer les activités opérationnelles du Mécanisme, y compris la préservation d'éléments de preuve conformément aux normes internationales, et apporter un appui supplémentaire aux initiatives nationales en matière d'établissement des responsabilités.

Le onzième rapport du Mécanisme (voir A/79/799) confirme que le nombre de demandes d'assistance qui lui ont été soumises n'a cessé d'augmenter, y compris depuis la fin du régime d'Al-Assad en Syrie en décembre 2024. L'Irlande se félicite de la manière dont le Mécanisme a évolué pour répondre à cette demande croissante et de la contribution importante qu'il apporte aux efforts d'établissement des responsabilités.

Le conflit en Syrie est à l'origine d'immenses épreuves et souffrances, qui sont particulièrement ressenties par les femmes, les enfants et les personnes âgées. L'Irlande réaffirme qu'elle soutient le Mécanisme dans son attachement à une approche axée sur les victimes et les personnes rescapées, qui place l'expérience et le point de vue de toutes les victimes et de toutes les personnes rescapées au cœur du travail d'établissement des responsabilités. Nous saluons également l'engagement du Mécanisme en faveur d'un dialogue et d'une coopération efficaces avec les acteurs de la société civile, qui apportent des contributions cruciales à l'ensemble de ses travaux.

Nous continuons de plaider pour que le Mécanisme bénéficie d'un financement suffisant au titre du budget ordinaire de l'ONU. Nous appuyons fermement sa demande d'augmentation du financement pour faire face à l'alourdissement considérable de sa charge de travail, y compris à la suite du récent changement de Gouvernement. Une augmentation des ressources est nécessaire pour permettre au Mécanisme de poursuivre ses travaux d'enquête et d'analyse conformément à son mandat, et ce, d'autant plus au vu des possibilités considérables de collecte de preuves ouvertes en Syrie.

Pour terminer, l'Irlande reste déterminée à appuyer les efforts visant à garantir que les auteurs des crimes internationaux commis en Syrie répondent de leurs actes. Un processus de justice transitionnelle global pour les victimes et les personnes rescapées est indispensable à la réconciliation, à l'édification d'une Syrie pacifique et à la recherche d'une véritable solution au conflit, dans l'esprit de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

M. Kössler (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

L'Autriche se félicite du débat d'aujourd'hui sur le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et nous remercions M. Robert Petit et son équipe d'avoir présenté le onzième rapport du Mécanisme (voir A/79/799).

Nous sommes fermement convaincus que notre ordre international doit être fondé sur le droit international, dont l'un des piliers fondamentaux est l'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves au regard du droit international. Sans application du principe de responsabilité, il ne saurait y avoir de justice pour les victimes et, par conséquent, pas de paix ou de réconciliation durables. C'est pourquoi le travail du Mécanisme est si important.

Nous assistons à un changement majeur en République arabe syrienne après la fin du régime d'Al-Assad, et nous nous félicitons vivement de la visite du Ministre des affaires étrangères Al-Shaibani à New York et des échanges qu'il a eus avec

nombre de nos collègues et nous-mêmes aujourd'hui. Ce changement en Syrie offre au Mécanisme une occasion unique de contribuer davantage au processus d'établissement des responsabilités qui est désormais possible pour la Syrie, et en Syrie, pour la première fois depuis des décennies.

La première visite du Mécanisme en République arabe syrienne, en décembre 2024, a été accueillie avec beaucoup d'espoir par les victimes et leurs familles, et nous escomptons et espérons avec eux que le Gouvernement nouvellement nommé poursuivra ses échanges fructueux avec le Mécanisme. Concrètement, le Mécanisme devrait être officiellement autorisé à commencer à mener ses activités en République arabe syrienne, conformément à son mandat. En outre, nous estimons qu'il serait utile d'établir un bureau local du Mécanisme à Damas, afin d'optimiser ses activités opérationnelles. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la récente décision, adoptée par consensus, de renouveler le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne du Conseil des droits de l'homme, avec l'appui des autorités syriennes.

L'Autriche souhaite ardemment que tous les Syriens jouissent d'un environnement sûr et stable dans leur pays. Comme les représentants le savent peut-être, nous accueillons un très grand nombre de réfugiés syriens en Autriche et nous avons dès lors à cœur de leur assurer un avenir juste, inclusif et pacifique, et c'est là-dessus que se fonde notre attachement au principe de responsabilité.

Jusqu'à présent, le Mécanisme a apporté une contribution majeure et utile à la collecte d'éléments de preuve et à la poursuite des crimes internationaux commis en République arabe syrienne depuis mars 2011. Ce travail doit se poursuivre, mais au vu des derniers faits survenus, notamment les massacres de civils dans la région côtière, il est clair que le Mécanisme pour la Syrie doit aussi être doté d'un mandat tourné vers l'avenir. Tous les crimes doivent faire l'objet d'une enquête rapide et transparente et leurs auteurs doivent être traduits en justice. À cet égard, nous prenons bonne note des efforts déployés par le Gouvernement intérimaire pour mettre en place une commission d'enquête indépendante, ainsi que de la récente prorogation de son mandat, comme l'a expliqué le Ministre aujourd'hui, et nous espérons que cette commission coopérera également avec la Commission d'enquête internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme.

L'Autriche appuie fermement le Mécanisme depuis sa création, et pas seulement sur le plan politique. Nous lui avons aussi apporté un soutien financier constant au cours des dernières années, notamment par le biais de contributions volontaires. Nous avons l'intention de le faire à nouveau cette année, malgré les restrictions budgétaires. L'inclusion du Mécanisme dans le budget ordinaire 2020-2021 a été une étape importante, et nous pensons que l'intégralité de son financement doit provenir du budget ordinaire à l'avenir.

L'établissement des responsabilités des crimes les plus graves au regard du droit international reste une priorité de la politique étrangère autrichienne, comme je l'ai, je l'espère, prouvé aujourd'hui.

M. Shrier (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis expriment leur gratitude à M. Robert Petit, ainsi qu'au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, pour le travail crucial qu'ils accomplissent afin de faire progresser la justice et l'application du principe de responsabilité en Syrie.

Pour que la Syrie soit stable, il faut amener les auteurs des crimes commis ces 14 dernières années à répondre de leurs actes et rendre justice aux victimes. Le Mécanisme international, impartial et indépendant a fait des progrès remarquables

au cours des huit dernières années s'agissant de recueillir, de regrouper, de préserver et d'analyser les éléments de preuve attestant de violations du droit international humanitaire et de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, malgré qu'il n'avait pas accès au pays. Ce travail a permis de faciliter des procès historiques dans le cadre desquels des responsables du régime et des membres de Daech ont été mis en accusation et condamnés pour crimes de guerre. Maintenant qu'Al-Assad n'est plus en Syrie, le Mécanisme a une occasion historique de faire fond sur ces avancées et de s'acquitter de son mandat de manière plus globale.

Nous nous félicitons que les autorités intérimaires aient autorisé le Mécanisme international, impartial et indépendant à accéder au territoire syrien pour la première fois. Il est impératif que cet accès soit garanti de manière continue pour que des activités de recueil de pièces et de préservation des éléments de preuve relatifs aux violations commises par le régime soient menées sans plus tarder, en vue d'appuyer les travaux actuels et futurs visant à établir les responsabilités pour ces crimes. Nous demandons instamment aux autorités intérimaires d'accorder au Mécanisme un accès continu et sans restriction au territoire national et de soutenir son mandat. L'obligation de rendre des comptes en Syrie exige un effort collectif, et nous encourageons les autorités intérimaires, les entités des Nations Unies et les organisations de la société civile syrienne à coordonner leurs efforts efficacement.

Les États-Unis appuient la poursuite des travaux du Mécanisme international, impartial et indépendant et exhortent les États Membres à financer ce mécanisme, qui reçoit de plus en plus de demandes d'assistance, dans cette conjoncture propice pour bâtir une nouvelle Syrie.

La justice et l'application du principe de responsabilité revêtent une importance capitale pour prévenir les atrocités, comme celles dont nous avons été témoins sur la côte, et pour instaurer une paix durable dans ce pays, marqué par une violence déstabilisante. Aujourd'hui plus que jamais, il faut réaffirmer le mandat du Mécanisme international, impartial et indépendant et appuyer ce travail essentiel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre le débat, je rappelle aux membres que, comme annoncé dans *le Journal des Nations Unies*, l'Assemblée générale va entendre une allocution de S. E. M. Santiago Peña Palacios, Président de la République du Paraguay, à la soixante-sixième séance plénière. Après cette allocution, la soixante-cinquième séance plénière reprendra en vue de poursuivre le débat.

La séance, suspendue à 11 h 55, reprend à 12 h 30.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France.

M. Barrot (France) : Il n'y a pas de paix sans la justice, et c'est pourquoi les crimes innommables et innombrables de Bashar Al-Assad et de son régime sanguinaire ne peuvent rester impunis. Il n'y a pas de justice sans la vérité, et c'est pourquoi, malgré l'émotion, la nausée, l'effroi qui nous saisissent, il nous faut regarder avec les yeux grands ouverts les atrocités commises par ce régime contre le peuple syrien.

Justice. Justice pour les 500 000 Syriens assassinés ; pour les 15 000 enfants tués ou blessés depuis la répression dans le sang de la révolution de 2011. Justice pour les femmes, les enfants et les hommes asphyxiés par milliers au gaz sarin, ce poison utilisé à grande échelle par le régime contre son propre peuple. Justice pour les victimes de détentions arbitraires, de violences sexuelles, de torture, de l'entreprise macabre du régime de Bashar Al-Assad. Justice pour les Syriennes et les Syriens déplacés et massacrés à Alep, à Edleb, dans la Ghouta orientale. Justice pour le cortège d'ombres défigurées dans les cachots de la prison de Sednaya, ce camp de torture, cet abattoir humain conçu pour l'extermination. Justice pour les

victimes de l'abject compresseur – le compresseur, cet instrument de mort que j'ai vu de mes yeux et dont jamais le souvenir ne me quittera. Cette machine industrielle conçue pour briser et comprimer les corps à défaut de pouvoir vaincre les esprits. Rien de tout cela n'aura suffi à éteindre la flamme de la résistance syrienne qui aura eu raison de ces bourreaux, mais rien de tout cela ne doit rester impuni.

Personne ne peut non plus oublier les crimes commis par le terrorisme islamiste de Daech. Je pense aux attaques terroristes perpétrées en Syrie et hors de Syrie. Je pense aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris, de Nice, de Saint-Étienne-du-Rouvray. Je pense aux décapitations en place publique, à la persécution des minorités, à la tentative de génocide du peuple yézidi, à la pratique infâme de l'esclavage sexuel.

C'est pour que jamais ne se produisent de telles tragédies que la Charte des Nations Unies a été écrite et que notre organisation a été créée il y a 80 ans. Et le rapport que nous avons sous les yeux (voir A/79/799) est sans appel. Voici les preuves accablantes que le régime de Bashar Al-Assad est responsable de crimes contre l'humanité.

Il n'y a pas de paix sans la justice, ni de justice sans la vérité. C'est pour cela que nous sommes réunis aujourd'hui – pour soutenir les mécanismes, comme le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, qui permettent de collecter et de conserver les preuves. Ce sont ces preuves qui ont permis la condamnation, le 24 mai 2024, par la Cour d'assise de Paris, de trois hauts fonctionnaires syriens à la réclusion criminelle à perpétuité pour complicité de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Ce sont ces preuves qui alimentent aujourd'hui 40 enquêtes en France. Comme elle s'y est engagée lors de la conférence de Paris sur la Syrie du 13 février dernier, la France apportera tout son appui à une transition politique qui permette au peuple syrien de vivre en paix et en liberté.

Mais la lutte contre l'impunité ne s'arrête pas aux atrocités du régime de Bashar Al-Assad. Les autorités syriennes de transition doivent elles aussi s'engager pour la justice, comme elles le font avec le Mécanisme et avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Les exactions commises sur la côte syrienne au mois de mars ont fait près d'un millier de victimes civiles, le plus souvent assassinées du fait de leur seule confession. Ces massacres, que nous avons condamnés avec la plus grande fermeté, doivent être punis de façon implacable, comme l'ont promis les autorités syriennes. La Syrie nouvelle ne peut ouvrir ce nouveau chapitre de son histoire sur une première page tachée de sang.

La France restera engagée pour qu'en Syrie comme partout ailleurs où des crimes atroces sont commis, justice soit rendue. C'est la condition nécessaire du redressement moral, du redressement spirituel d'un pays qui s'est libéré de ses chaînes et qui aspire à un avenir meilleur. Pour que cet espoir encore fragile devienne réalité, comme elle l'a fait fidèlement depuis 2011, la France se tiendra aux côtés des Syriennes et des Syriens, pour la vérité, pour la justice et pour la paix.

M. Greco (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

D'emblée, nous félicitons M. Robert Petit de sa nouvelle fonction à la tête du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous tenons également à saluer la présence du Ministre syrien des affaires étrangères, M. Al-Shaibani, et de sa déclaration, qui rend compte de l'évolution notable qu'a connue la Syrie au cours des derniers mois. Pour la première fois depuis

de nombreuses années, le peuple syrien peut envisager avec espoir la perspective d'un avenir plus stable, plus pacifique et plus prospère pour son pays. C'est dans ce contexte que l'Italie souhaite réaffirmer son appui constant à une transition politique dirigée et contrôlée par les Syriens, et facilitée par l'ONU, et à cet égard, nous saluons les efforts continus de l'Envoyé spécial, M. Geir Pedersen.

Nous sommes également convaincus que l'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves commis par l'une ou l'autre partie pendant le conflit, en particulier les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, doit s'inscrire dans le cadre du processus de réconciliation nationale et s'y conformer. L'obligation de rendre compte de ces crimes horribles n'est pas seulement un impératif moral, mais aussi un moyen de dissuasion pour de futures violations et un élément fondamental de tout processus de réconciliation. L'impunité doit cesser, et le nouvel environnement politique en Syrie est une occasion exceptionnelle de mettre en place une véritable justice transitionnelle pour le peuple syrien, dans laquelle l'appropriation nationale doit jouer un rôle clef.

C'est dans cet esprit que l'Italie soutient fermement le Mécanisme international, impartial et indépendant, ainsi que les autres organes des Nations Unies créés aux fins de l'application du principe de responsabilité en Syrie, tels que la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne. Il s'agit là d'un dispositif essentiel pour la collecte, la consolidation, la préservation, l'analyse et le partage des preuves de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire.

L'Italie apprécie à leur juste valeur les progrès réalisés par le Mécanisme au cours de la période considérée dans le rapport et se félicite de la coopération croissante entre le Mécanisme et les autorités nationales dans les enquêtes sur les crimes les plus graves commis en Syrie et les poursuites contre leurs auteurs. Les poursuites et les condamnations prononcées dans plusieurs pays montrent que le fossé de l'impunité se rétrécit. Dans le même temps, nous appelons les autorités syriennes intérimaires à garantir le fonctionnement intégral du Mécanisme sur le territoire syrien, notamment en vue de renforcer les capacités et d'appuyer les efforts des tribunaux et des enquêteurs syriens.

Le schéma observé en Syrie au cours des années de guerre civile est choquant. La publication en décembre 2024 sur le site Internet du Mécanisme d'une version publique et expurgée d'un rapport sur les activités criminelles, notamment la torture, les mauvais traitements et les homicides illégaux, dans plus d'une centaine de centres de détention à travers le pays, est un sombre rappel des brutalités systématiques commises pendant plus d'une décennie sous le régime de Bashar Al-Assad. La violence aveugle a souvent visé les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants et les minorités. Dans ce contexte, l'Italie félicite le Mécanisme des efforts qu'il déploie pour élaborer des stratégies thématiques axées sur ces catégories vulnérables par le biais d'une approche centrée sur les victimes et les personnes rescapées. La coopération avec les organisations de la société civile, à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie, est d'une importance capitale à cet égard. L'obtention d'une justice inclusive pour le peuple syrien passe par la prise en compte des points de vue de celles et ceux qui ont le plus souffert de ce conflit.

Enfin, je souhaite saisir la présente occasion pour réaffirmer que l'Italie est favorable au financement du Mécanisme au moyen du budget ordinaire de l'ONU et des contributions volontaires. Il est essentiel que le Mécanisme puisse compter sur une dotation financière régulière de l'ONU afin de planifier et de faire avancer ses travaux. L'Italie continuera à soutenir, au sein des organes compétents des Nations Unies, la mise à disposition régulière et adéquate de fonds pour le Mécanisme.

M. Fepuleai (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande remercie le Chef du Mécanisme, M. Robert Petit, de la présentation du onzième rapport du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (voir A/79/799), ainsi que de son travail à la tête du Mécanisme.

La Nouvelle-Zélande réaffirme son appui sans faille aux travaux indispensables du Mécanisme en faveur de la justice et de l'application du principe de responsabilité pour les crimes internationaux commis en Syrie. La Nouvelle-Zélande reste fermement attachée au droit international et aux institutions judiciaires sur lesquelles repose le système international fondé sur des règles.

La présentation du présent rapport coïncide avec une période de profonds bouleversements. Comme l'indique le rapport, la possibilité s'ouvre de mettre en œuvre l'engagement de la communauté internationale en faveur d'un processus global de justice et d'établissement des responsabilités en République arabe syrienne. La Nouvelle-Zélande salue la volonté, exprimée par le Secrétaire général, d'aider les Syriens à construire un pays où la réconciliation, la justice, la liberté et la prospérité, voies vers une paix durable, sont des réalités partagées pour tous.

La Nouvelle-Zélande note avec satisfaction que le Chef du Mécanisme s'est rendu pour la première fois en République arabe syrienne à la fin du mois de décembre 2024 et a depuis lors eu des contacts initiaux positifs avec les autorités intérimaires. Nous encourageons la poursuite des efforts visant à faire en sorte que le Mécanisme soit autorisé à commencer à mener ses activités en République arabe syrienne conformément à son mandat.

La Nouvelle-Zélande appuie les travaux du Mécanisme et nous continuerons de suivre de près ses progrès.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais commencer remercier, au nom de mon pays, la Suisse, M. Robert Petit, Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables pour la présentation de ce rapport (voir A/79/799), et je félicite le Mécanisme pour les progrès substantiels réalisés au cours de l'année écoulée.

Le renversement du Président syrien Bashar al-Assad a marqué un moment charnière de l'histoire de la Syrie. La Suisse réaffirme son soutien aux aspirations des Syriennes et des Syriens à vivre dans la liberté, la sécurité et la dignité, des aspirations qui ne sauraient se concrétiser si les auteurs de violations graves du droit international restent impunis et si justice n'est pas rendue pour les dizaines de milliers de victimes de ce conflit. Alors qu'une nouvelle dynamique de progrès sur cette voie semble émerger, il est essentiel que la communauté internationale demeure pleinement engagée en faveur de la reddition de comptes, de la justice et de la réparation. C'est dans cet esprit que la Suisse soutient le Mécanisme depuis sa création, et continue de le faire avec détermination.

Le contexte actuel confère au mandat du Mécanisme une importance sans précédent. La première visite de son chef à Damas, huit ans jour pour jour après sa création, en constitue un symbole fort, témoignant des avancées possibles dans la mise en œuvre de son mandat.

Qu'il me soit permis de souligner trois éléments.

Tout d'abord, la nouvelle situation et le dialogue établi par le Mécanisme avec les autorités syriennes de transition offrent une fenêtre d'opportunité pour faire avancer la justice en faveur des innombrables victimes des crimes commis dans toute la

Syrie depuis 2011. Dans ce nouveau contexte, le soutien au mandat du Mécanisme est primordial. Il est essentiel que l'accès du Mécanisme à l'ensemble du territoire syrien soit garanti et que les archives et preuves soient préservées.

Ensuite, le Mécanisme indépendant peut compter sur une contribution significative de la société civile dans la documentation des crimes commis. Il faut souligner ici le rôle essentiel des femmes en faveur de la reddition de comptes depuis le début du conflit. La Suisse et les Pays-Bas s'engagent pour faciliter la collaboration entre le Mécanisme et les organisations de la société civile syrienne, par le biais du processus de Lausanne. La Suisse reste déterminée à en accueillir la prochaine rencontre et à continuer son soutien à ce processus.

Finalement, le Mécanisme joue un rôle unique en faveur d'une justice impartiale et centrée sur les attentes des victimes. Le nombre croissant et soutenu de demandes d'assistance témoigne de la confiance placée dans son mandat. Il se traduit par des résultats concrets. Toutefois, ces réussites ne sont rendues possibles qu'à la condition d'un financement pérenne du Mécanisme indépendant. Devant l'augmentation marquée de ces activités et face à l'évolution du contexte, les besoins financiers du Mécanisme sont exacerbés. Renforcer cette pérennité financière en va de la crédibilité de notre engagement collectif pour lutter contre l'impunité en Syrie.

La Suisse aimerait saluer l'engagement remarquable du Mécanisme. Son travail est fondamental pour parvenir à une paix durable, aujourd'hui plus que jamais. Nous réaffirmons notre plein soutien et soulignons la nécessité d'apporter les moyens nécessaires à son travail.

M^{me} Blokari Drobilj (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne et voudrait faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Tout d'abord, nous voudrions remercier le Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, M. Robert Petit, de sa présentation du onzième rapport du Mécanisme (voir A/79/799) à l'Assemblée générale et de la compétence avec laquelle il dirige cet important Mécanisme.

Après la chute du régime d'Al-Assad, le peuple syrien aspire à un avenir sûr, durable, inclusif et pacifique, fondé sur la justice et l'état de droit, et le mérite. Tels sont les principes fondamentaux qui ont conduit à la création du Mécanisme par l'Assemblée générale en 2016.

La Slovénie a plaidé en faveur de la création du Mécanisme et l'a toujours soutenu depuis sa mise en place. Nous restons convaincus que pour que la paix soit vraiment durable et la société soit résiliente et en paix avec elle-même, il est primordial d'amener les auteurs des crimes commis à répondre de leurs actes et de rendre justice aux victimes et aux personnes rescapées. Cela doit faire partie intégrante d'un processus de transition politique crédible et inclusif, conformément aux principes clés de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

Pendant des décennies, les Syriennes et les Syriens ont subi l'injustice et savent, de par leur expérience personnelle, que l'impunité engendre l'impunité. Les bombardements d'hôpitaux, l'emploi d'armes chimiques, la persécution des minorités, des actes de torture systématiques, les meurtres et d'autres crimes ont causé des souffrances indicibles à ce peuple pendant plus de 10 ans. L'impunité est donc tout simplement inacceptable.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une question complexe et que la liste des mesures urgentes dont la Syrie a besoin est longue. Nous pensons toutefois qu'il ne faut pas oublier l'importance d'établir les responsabilités, mais qu'il faut le faire,

non seulement pour les crimes odieux commis contre le peuple syrien par l'ancien régime, mais également pour ceux perpétrés par les groupes armés, notamment les violences et les meurtres récents. Il faut veiller à ce que les auteurs de violations du droit international humanitaire et de violations des droits humains répondent de manière crédible et exhaustive de leurs actes dans le cadre de procédures équitables et indépendantes, conformément aux normes internationales.

Faire la lumière sur les violations les plus graves des droits humains est également essentiel pour la réconciliation nationale, et indispensable pour l'avenir pacifique du pays et de son peuple. Nous encourageons donc la poursuite des efforts en ce sens.

Nous saluons le travail important accompli par le Mécanisme pour recueillir et préserver les éléments de preuve sur les crimes commis. Il est clair que les enquêtes et les poursuites doivent se poursuivre sous la direction des autorités syriennes. Pour que la justice prévale en Syrie, nous appelons toutes les parties prenantes concernées, notamment les autorités intérimaires syriennes, à poursuivre le dialogue, la coordination et la coopération avec le Mécanisme. Dans cette optique, l'autorisation officielle des autorités intérimaires syriennes pour que le Mécanisme commence à mener ses activités en Syrie conformément à son mandat serait un pas important dans cette direction.

C'est un moment charnière pour la Syrie, et la communauté internationale doit soutenir le peuple syrien dans sa quête de vérité, de justice et de réconciliation. Cela signifie également qu'il faut renforcer l'appui apporté au Mécanisme, notamment en lui garantissant un financement suffisant, qui est nécessaire pour qu'il puisse s'acquitter pleinement de son mandat.

M^{me} Vittay (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie s'associe à la déclaration qui a été faite par l'Union européenne au nom de ses 27 États membres. Nous remercions à notre tour M. Robert Petit, Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, d'avoir présenté le onzième rapport du Mécanisme (voir A/79/799).

Quatorze ans après le début du conflit syrien, la souffrance du peuple syrien reste profonde. Pourtant, aujourd'hui, une occasion historique se présente de réunir et reconstruire le pays et de jeter les bases d'un avenir ancré dans la paix et la dignité. La Hongrie attend du Gouvernement intérimaire syrien qu'il saisisse cette occasion.

Il y a quelques semaines, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, nous a rappelé que

« les familles syriennes continuent de pleurer la perte d'êtres chers, les communautés restent fracturées, des millions de personnes restent déracinées et un trop grand nombre de Syriens continuent de rechercher les personnes disparues ».

La Hongrie condamne fermement la récente flambée de violence visant les civils, principalement la minorité alaouite dans la région côtière de la Syrie, qui démontre de manière tragique les graves tensions au sein de la société syrienne. Nous appelons les autorités compétentes à protéger tous les civils, y compris les minorités ethniques et religieuses, à veiller à ce que les auteurs de crimes répondent de leurs actes et à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

Il est impératif de créer les conditions propices à une transition politique inclusive et pacifique, qui permette le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés. À cet égard, les autorités de transition ont une responsabilité particulière. Elles doivent défendre les droits humains, y compris ceux des femmes et des enfants, garantir une gouvernance non sectaire et protéger toutes les communautés religieuses et ethniques, dont les minorités chrétiennes, sans discrimination.

Il est également indispensable de préserver le patrimoine culturel irremplaçable de la Syrie.

La Hongrie continue d'appuyer l'action menée par l'Envoyé spécial Pedersen et souligne l'importance d'un processus politique ouvert, conduit par les Syriens et répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, conformément aux principes fondamentaux énoncés dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. La Hongrie souligne également l'importance de lutter contre le terrorisme, de prévenir la réapparition de groupes terroristes et de détruire les stocks d'armes chimiques restants en Syrie.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès signalés dans les enquêtes structurelles du Mécanisme. Ces efforts continuent de jeter les bases essentielles de la justice, aujourd'hui et à l'avenir, notamment dans les affaires relatives aux crimes liés à la détention sous le régime d'Al-Assad, aux atrocités commises par Daech et aux attaques illégales impliquant des armes chimiques. Nous saluons la collaboration active du Mécanisme avec les services nationaux chargés des crimes de guerre, via un partage de données, d'analyses et d'informations sur les affaires, lequel facilite la justice dans les juridictions d'États tiers.

La Hongrie est fermement attachée à l'application du principe de responsabilité. Ces dernières années, la Haute Cour de Budapest a conclu sa première affaire impliquant une personne affiliée à Daech, responsable de crimes contre l'humanité en Syrie, qui a été jugée en vertu du principe de la compétence universelle. Cette affaire a été traitée avec le plus grand soin, ce qui montre que nous sommes disposés à appuyer des efforts plus larges en matière d'établissement des responsabilités. Dans le même temps, nous insistons sur le fait que les processus de justice transitionnelle doivent être enracinés en Syrie et menés par les Syriens. Nous nous félicitons de l'appui constant du Mécanisme à de telles initiatives nationales, comme le montre le rapport. Une justice transitionnelle globale est indispensable pour parvenir à une véritable réconciliation.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement indéfectible au Mécanisme, alors que le conflit en cours continue d'avoir de graves répercussions sur la stabilité régionale et la sécurité internationale, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre dialogue constructif à l'avenir.

M^{me} Hindlsová (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Robert Petit, Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, d'avoir présenté le onzième rapport du Mécanisme (voir A/79/799).

La République tchèque souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres et voudrait formuler les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Le rapport décrit en détail les travaux exhaustifs du Mécanisme, qui a prouvé qu'il joue un rôle capital dans les efforts en matière d'établissement des responsabilités en Syrie. Il est capital que les acteurs impliqués dans le dispositif d'application du principe de responsabilité interagissent entre eux. À cet égard, nous notons avec satisfaction l'importance que revêt, pour les juridictions nationales comme pour les procédures devant la Cour internationale de Justice, le partage d'éléments de preuve par le Mécanisme. Nous sommes également convaincus que la coopération entre le Mécanisme et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et son équipe d'enquête et d'identification concernant l'utilisation de produits chimiques toxiques est primordiale pour traduire les responsables en justice.

Le rapport fait état de faits nouveaux importants en ce qui concerne la collaboration constructive du Gouvernement syrien de transition avec le Mécanisme. Nous espérons que l'autorisation officielle lui sera bientôt donnée de commencer à mener ses activités en Syrie, afin de lui permettre d'évaluer les besoins et les priorités en matière de préservation des preuves sur le terrain.

Nous notons que le financement durable et prévisible du Mécanisme est une question hautement pertinente, en particulier si l'on tient compte de l'évolution actuelle de la situation. Consciente de l'utilité de son mandat, la République tchèque a contribué au Mécanisme depuis sa création et continue d'y contribuer au moyen d'un financement extrabudgétaire en complément du budget ordinaire.

M. Yıldız (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'organisation de la présente séance, et M. Robert Petit de son exposé détaillé. Je souhaite également chaleureusement la bienvenue dans cette salle au Ministre syrien des affaires étrangères, M. Al-Shaibani. Sa présence parmi nous aujourd'hui démontre l'attachement de la nouvelle Administration syrienne à l'application du principe de responsabilité et au dialogue.

En Syrie, un nouveau chapitre s'est ouvert en décembre 2024 avec la chute du régime d'Al-Assad et le triomphe du peuple syrien. Après avoir enduré pendant des années la barbarie du régime, le peuple syrien a enfin repris son destin en main.

L'organisation de la Conférence de dialogue national, l'annonce de la Déclaration constitutionnelle et la mise en place d'un gouvernement de transition inclusif sont des étapes importantes sur la voie de la paix et de la réconciliation. Nous sommes pleinement convaincus que dans un conflit comme celui qui a fait rage en Syrie, au cours duquel des centaines de milliers de civils innocents ont perdu la vie et d'innombrables autres ont été détenus de force ou victimes de disparition forcée, il ne saurait y avoir de véritable réconciliation ou de paix durable tant que l'application du principe de responsabilité n'est pas garantie.

La réponse aux griefs légitimes du peuple syrien doit rester au centre de tous les efforts déployés après le conflit. Dans cette optique, nous nous félicitons de la collaboration accrue entre l'Administration syrienne et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. À cet égard, la visite du Chef du Mécanisme à Damas en décembre 2024 a constitué un événement majeur. Il s'agit du premier contact de haut niveau entre le Mécanisme et les autorités syriennes. Nous considérons cette évolution comme une étape susceptible de déboucher sur une transparence et une coopération accrues. Nous encourageons le Mécanisme à poursuivre et à renforcer ce dialogue.

La Türkiye a toujours été à l'avant-garde des efforts internationaux visant à atténuer les immenses souffrances humaines causées par le conflit en Syrie. Nous continuons d'accueillir des millions de Syriens et de fournir et faciliter une aide humanitaire ininterrompue par-delà nos frontières. Dans le même temps, nous restons fermement déterminés à promouvoir l'application du principe de responsabilité et à lutter contre l'impunité. Dans cet esprit, la Türkiye appuie tous les mécanismes onusiens d'établissement des responsabilités concernant la Syrie et coopère étroitement avec ces derniers. À cet égard, nous sommes conscients du rôle vital que joue le Mécanisme s'agissant de recenser, documents à l'appui, les crimes graves commis depuis 2011. En tant que coauteure de la résolution 71/248, qui a porté création du Mécanisme, et en tant que contributrice au budget du Mécanisme, la Türkiye continuera d'appuyer ses travaux essentiels. Nous encourageons également la communauté internationale à allouer des fonds suffisants au Mécanisme afin d'assurer la continuité de ses activités.

Pour terminer, la Türkiye réaffirme sa détermination à aider le peuple syrien à bâtir un avenir fondé sur la justice, la dignité et la paix, afin d'empêcher que des atrocités ne se reproduisent.

M. Tymoshenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

L'Ukraine accueille avec satisfaction le onzième rapport du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (voir A/79/799), et salue les efforts inlassables qu'il déploie pour rendre justice aux victimes et aux rescapés des violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un tournant historique pour la Syrie. La fin du régime de Bashar Al-Assad en décembre 2024 offre enfin la possibilité de mettre en œuvre un processus global de justice et d'établissement des responsabilités. Pour la première fois en 14 ans, il existe une réelle perspective de tenir les promesses de justice, de vérité, de réconciliation et de paix durable faites par la communauté internationale.

L'Ukraine appuie fermement l'action du Mécanisme visant à garantir que les auteurs de crimes internationaux répondent de leurs actes. Nous nous félicitons de la toute première visite du Mécanisme en République arabe syrienne en décembre 2024 et de ses contacts initiaux positifs avec les autorités intérimaires. Nous soulignons qu'il importe que tous les États Membres coopèrent pleinement avec le Mécanisme, y compris pour faciliter l'accès, mettre en œuvre les cadres de coopération et fournir des services de soutien aux témoins. Nous soulignons également la nécessité d'une coordination avec le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales afin de renforcer les mécanismes de partage d'éléments de preuve et d'éviter les doubles emplois.

L'application du principe de responsabilité est la pierre angulaire d'une paix durable, et non un obstacle à celle-ci. Toutes les victimes et les personnes rescapées en Syrie exigent et méritent une justice équitable, indépendante et inclusive. Nous réaffirmons donc notre ferme appui à l'approche du Mécanisme axée sur les victimes et les personnes rescapées, à ses stratégies thématiques sur le genre, les enfants et les jeunes, ainsi qu'à ses objectifs plus larges en matière de justice. Ce n'est qu'en veillant à ce que la voix de toutes les victimes soient entendues et prises en compte que nous pourrions espérer parvenir à une réconciliation durable et construire des sociétés résilientes et pacifiques. En outre, nous demandons d'urgence le retrait immédiat des forces militaires russes de Syrie. La présence continue de forces étrangères dans le pays compromet les efforts déployés pour rendre justice, appliquer le principe de responsabilité et instaurer une paix durable.

Pour terminer, l'Ukraine appelle tous les États Membres à accorder la priorité à l'application du principe de responsabilité pour les crimes internationaux les plus graves commis en Syrie et à soutenir un processus de justice transitionnelle global et inclusif qui respecte les droits et la dignité de toutes les personnes touchées.

M. Ćurić Hrvatinić (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Pendant 14 ans, le peuple syrien a subi des horreurs indicibles et la Croatie, comme beaucoup ici, a demandé l'application du principe de responsabilité, s'est exprimée au nom du peuple syrien et a contribué aux efforts déployés pour obtenir

justice. Ces dernières années, il nous a parfois semblé que nous ne faisons tous que répéter le même discours, réclamant l'accès et l'application du principe de responsabilité, plaidant la cause des personnes portées disparues, mais en vain.

Les récentes visites du Chef du Mécanisme à Damas et les échanges constructifs avec les autorités syriennes sont prometteurs et porteurs d'espoir. La Croatie suit de près la transformation que connaît actuellement la Syrie. Cette transition représente une occasion exceptionnelle d'inverser le cycle de conflits qui alimente le désespoir, les déplacements et le terrorisme. Aujourd'hui, le peuple syrien attend à juste titre, et mérite, que des efforts concrets soient déployés pour permettre des procédures pénales équitables et indépendantes, soutenir les processus de vérité et de réconciliation, et jeter les bases d'un avenir pacifique et viable pour la Syrie. La paix et la responsabilité se renforcent mutuellement et se complètent, ce dont de nombreux États représentés ici peuvent témoigner de par leur propre expérience.

Les violences récentes dans la région côtière, y compris les meurtres pour des motifs religieux ou sectaires, sont regrettables et nous implorons les autorités de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces crimes. Ce n'est qu'en défendant l'égalité des droits pour tous les Syriens que le pays pourra connaître la paix et le progrès.

La Croatie aide les réfugiés et les déplacés syriens par le biais de projets humanitaires et de développement en Syrie et dans les pays voisins, et elle continuera de le faire. Nous nous tenons aux côtés du peuple syrien dans sa quête de justice et dans ses efforts pour bâtir une Syrie stable, sûre et économiquement viable.

Nous nous félicitons du onzième rapport du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (voir A/79/799), et nous remercions le Chef du Mécanisme, M. Robert Petit, d'avoir présenté le rapport à l'Assemblée générale. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son équipe, plein succès dans ce nouveau chapitre pour le Mécanisme, et nous sommes convaincus qu'ils peuvent contribuer à rendre justice au peuple syrien.

Nous saluons la détermination du Mécanisme à garantir la justice et l'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves commis en République arabe syrienne. Le rapport confirme que le Mécanisme demeure un pilier indispensable du dispositif international de responsabilité effective. Son engagement en faveur d'une approche axée sur les victimes et les personnes rescapées, ses stratégies thématiques sur le genre et les enfants, et l'accent placé sur l'inclusivité sont autant d'éléments indispensables pour garantir une réponse globale et juste aux atrocités. Nous nous félicitons tout particulièrement de sa coordination avec d'autres organismes clefs, comme l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne et la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, ainsi que de sa contribution aux poursuites nationales.

Malgré ces avancées, le Mécanisme reste confronté à de graves problèmes financiers et opérationnels. Il a besoin d'aide pour faire face à sa charge de travail croissante et s'acquitter efficacement de son mandat, en particulier à la lumière des nouvelles possibilités qu'offrent sur le terrain les récents changements politiques survenus en Syrie. Nous encourageons la poursuite de la coopération entre le Mécanisme et les autorités syriennes, et appelons tous les États Membres à soutenir l'action du Mécanisme, notamment par la coopération technique, le partage des informations et l'aide à la protection des témoins.

Nous réaffirmons notre plein soutien au Mécanisme et à sa mission, et nous appelons donc le Gouvernement syrien de transition à autoriser officiellement le Mécanisme à commencer à mener ses activités en Syrie, conformément à son mandat.

M. Skachkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La position de la Fédération de Russie concernant le prétendu « Mécanisme international, impartial et indépendant » chargé d'enquêter sur les événements survenus en République arabe syrienne reste inchangée et sans équivoque. L'existence de cette structure ne repose sur aucun fondement juridique et elle ne peut donc pas être considérée comme une composante légitime du système des Nations Unies.

La création du Mécanisme a été imposée par un groupe de pays occidentaux par le biais d'un vote sur une résolution de l'Assemblée générale (résolution 71/248), qui n'a pas et n'a jamais eu de fonctions d'enquête et de poursuites, et qui n'est pas habilitée à créer des organes dotés d'un tel mandat. Ces questions relèvent de la compétence exclusive du Conseil de sécurité, agissant dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le onzième rapport du mécanisme (voir A/79/799), à l'instar des rapports précédents, est dépourvu de toute information concrète. Comme les rapports précédents, il manque de spécificité et ne démontre pas que ses travaux sont fondés sur des éléments probants. Rien ne nous semble justifier que le Mécanisme demande d'avoir accès à la documentation syrienne. Je suis convaincu que ce travail exige au contraire que le Mécanisme transfère ses informations aux Syriens. C'est le peuple syrien qui devrait recevoir tous les éléments que le Mécanisme a en sa possession, afin de mener ses propres enquêtes.

Nous avons déjà vu une commission du même acabit à l'œuvre, avec l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Bien que cette structure ait été dûment établie, elle n'a jamais aidé l'Iraq à poursuivre les terroristes de Daech. Elle n'a fait que travailler pour les pays occidentaux, en siphonnant pour eux des informations dans les archives de l'État iraquien, malgré leurs dénégations. En fin de compte, ses travaux auront fini dans l'ignominie, pour ainsi dire sans le moindre résultat.

Nous nous inquiétons de voir le Mécanisme soutenir publiquement les poursuites engagées par le Canada et le Royaume des Pays-Bas contre la Syrie devant la Cour internationale de Justice. Dans les faits, cette institution des Nations Unies agit contre un État Membre dans le cadre de cette procédure. En l'espèce, la question de son impartialité se pose d'elle-même. Et quelle que soit la situation politique du pays, c'est la Syrie qui reste accusée dans cette affaire, non pas les anciennes autorités syriennes.

Nous sommes plus alarmés encore par la voracité budgétaire du Mécanisme. Alors que les ressources s'amenuisent dans le système des Nations Unies et que les initiatives humanitaires et de maintien de la paix réellement importantes sont sous-financées, le Mécanisme réclame 7,5 millions de dollars supplémentaires, notamment pour implanter une présence permanente en Syrie, et ce, alors même que le Mécanisme continue chaque année de siphonner environ 20 millions de dollars du budget de l'ONU. Le Mécanisme continue de gaspiller des ressources qui pourraient servir à reconstruire les infrastructures détruites de la Syrie, à renforcer les institutions juridiques du pays, à aider les réfugiés à rentrer chez eux en toute sécurité, à déminer le territoire et à acheminer de l'aide humanitaire. Le Mécanisme n'est pas un instrument d'assistance technique. Rien, si ce n'est la naïveté, ne laisse escompter qu'il peut contribuer utilement à la reconstruction de la Syrie et de ses institutions.

La déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité publiée le 14 mars (S/PRST/2025/4) demande sans équivoque que soit mis en œuvre un processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Syriens, facilité par l'Organisation des

Nations Unies et fondé sur les principes fondamentaux énumérés dans la résolution 2254 (2015). À cet égard, c'est aux Syriens eux-mêmes que revient le rôle principal s'agissant d'administrer la justice, et il n'est pas nécessaire de s'appuyer sur des structures de l'ONU soumises à l'influence d'acteurs extérieurs. Il n'existe aucun exemple d'un tel mécanisme qui aurait bénéficié au pays dans lequel il opérait, alors que les exemples du contraire sont légion. Ces structures n'ont rien d'impartial et elles n'existent que pour servir les intérêts de leurs donateurs. La Fédération de Russie continuera de prôner le strict respect des dispositions de la résolution 2254 (2015), fondées sur un processus politique dirigé par les Syriens eux-mêmes, sous la médiation de l'ONU, dans lequel des instruments de pression externes illégitimes et répondant à des motivations politiques ne peuvent ni ne doivent avoir leur place.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance.

Nous entendrons les orateurs et oratrices restants cet après-midi, après l'examen des questions annoncées dans le Journal des Nations Unies.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 32 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.